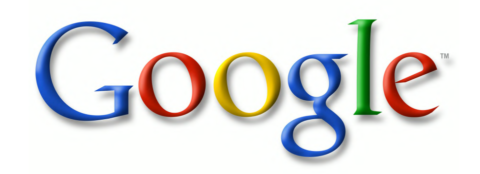
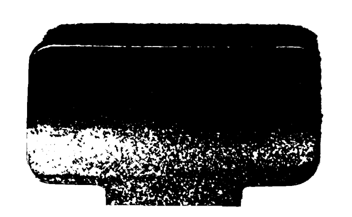



3 2044 020 601 100



RENNES

ET

L'HOTEL D'ARMAILLÉ

PENDANT LA RÉVOLUTION

SAINT-BRIEUC,

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DE L. PRUD'HOMME.

1857.

très rare

HOTEL D'ARMAILLÉ.

RENNES

ET

L'HOTEL D'ARMAILLÉ

PENDANT LA RÉVOLUTION.

SAINT-BRIEUC,

IMPRIMERIE DE L. PRUD'HOMME.

1857.

RENNES

ET

L'HOTEL D'ARMAILLÉ,

PENDANT LA RÉVOLUTION.

I.

Mouvement général des esprits. — Chambre des Vacations du Parlement de Rennes. — Le Président de La Houssaye.

Ces quelques pages n'ont point la prétention de s'élever à la hauteur de mémoires historiques. Ce sont de nouvelles couleurs étendues sur la toile d'un vaste et sévère tableau ; quelques scènes ajoutées à un drame immense dont rien ne fait encore prévoir la dernière représentation.

La France, dans le dernier quart du dix-neuvième siècle, était suffisamment mûre pour la grande récolte des crimes que la malice des hommes avait semés depuis bien des années, et dont la colère de Dieu avait permis le funeste accroissement.

Partout, l'orgueil et la cupidité faisaient éclore des systèmes qui détruisaient les bases sur lesquelles s'était élevé l'édifice des vieilles sociétés. Le délire développait ces systèmes. On avilissait, on frappait tout ce qui était ancien comme ayant trop vécu ; c'était le sauvage donnant, avant le temps, la mort à son père dans la prévision des infirmités de la vieillesse. L'esprit des ruines planait sur la France entière. Il avait pénétré même sous la robe de quelques-uns de ces hommes qui, par leur sainte et imposante mission, ont semblé, dans tous les temps, avoir été commis à la garde des peuples afin de maintenir la sécurité publique.

La magistrature comptait dans son sein quelques fauteurs de l'anarchie ; le clergé et la noblesse n'en étaient point exempts ; trente-huit gentilshommes à la suite du duc d'Orléans, quarante-six magistrats et deux cent trente curés et abbés (l'Archevêque de Vienne en tête), aidèrent le Tiers-État à déchirer l'ancienne Constitution française. Le bruit sourd qui précède les commotions du sol frappait de toutes parts les oreilles attentives ; l'incertitude d'un côté, la révolte audacieuse de l'autre..... 93 approchait.

Nous étions à peine à la fin de 89, et déjà, dans l'espace de six mois de règne, l'Assemblée s'intitulant *Constituante* avait suspendu les parlements, interrompu le cours de la justice (1), morcellé la France en 83 départements, 545 districts, 44 mille municipalités ; elle avait brisé la discipline dans l'armée, laissé la nation sans crédit, le Trésor public presque sans revenu et couvert la France entière de pillages, de meurtres et d'incendies.

Le trône se tenait à peine sur ses étais minés, toutes les pièces de la monarchie française volaient en éclats par la détente du ressort qui les tenait assujetties.

Comment en eût-il été autrement ? Mirabeau avait déjà fait imprimer *que la délation était la plus importante des nouvelles vertus*.

Charles Lameth disait (29 décembre 89), *que toute démarche ayant le bien public pour motif acquiert* UN GRAND CARACTÈRE (2).

De son côté, le comité des recherches, dû à la bouillante initiative de Le Chapelier, dénonçait le Roi, ses ministres, et tout homme qui portait ombrage au pouvoir souverain de la Constituante.

(1) Chassebœuf dit Volney obtenait un sursis de l'Assemblée en faveur de quatre scélérats condamnés au supplice par le prévôt de Château-Gontier.

(2) C'était apparemment en l'honneur du *bien public* que ce vertueux citoyen faisait arrêter une somme de six cent mille livres destinée à des négociants de Lyon.

Les municipalités dénonçaient, aussi pour pratiquer la plus *importante des nouvelles vertus*, emprisonnaient, maltraitaient; et, comme elles s'appuyaient sur les *motifs du bien public*, l'énormité de ces actes se trouvait alors *revêtue d'un grand caractère*.

Le club breton fondé, à Versailles, par les députés révolutionnaires de cette province, après avoir énergiquement fonctionné dans cette ville jusqu'aux journées des 5 et 6 octobre, avait suivi à Paris l'Assemblée Nationale. Il s'établit alors au couvent des *Jacobins* dont il prit le nom qui emporte avec lui dans l'histoire l'idée de toutes les horreurs et de toutes les atrocités; non pas que nous entendions en faire porter exclusivement la responsabilité sanglante sur des hommes de la Bretagne : le club renferma dans son sein des affiliés de la capitale et des départements (Barnave, Rabaut Saint-Étienne, Pethion, Buzot, Robespierre, y furent admis); mais le club *Breton* ne s'en est pas moins appelé le club des *Jacobins*.

La lutte du despotisme révolutionnaire contre la liberté ne se passa pas cependant en Bretagne sans des efforts énergiques entre les nouveaux agresseurs et les représentants véritables de la province. Il y avait à renverser un parlement dont les magistrats osèrent demander à la nouvelle puissance si la justice était comprise

dans l'hécatombe de toutes les lois anciennes.

Les parlements de Rouen et de Metz avaient fait un tableau aussi vrai qu'énergique des maux de la France : les lois méprisées, les tribunaux impuissants, l'autorité morale prête à s'évanouir.....

La Chambre des Vacations de Rennes n'était pas restée en arrière ; elle avait peint les mêmes désordres avec des couleurs encore plus fortes : vingt-deux châteaux incendiés presque dans le même moment pour éclairer les débuts de la nouvelle Assemblée ; des assassinats (1), commis en pleine rue sans provocation aucune... Comment la magistrature pouvait-elle rester muette en présence d'un pareil état de choses et enregistrer des décrets rendus dans l'agitation des passions les plus mauvaises, et tendant à troubler la sécurité de tous les citoyens?

Les conspirateurs de l'Assemblée virent de suite le danger de laisser le peuple flotter entre la *vieille justice* du pays et les prétentions de leur *jeune pouvoir*. La Chambre des Vacations fut mandée à la barre. Elle pouvait se dispenser de répondre à cette citation insolite ; Louis XVI s'appelait toujours le Roi. La Révolution ne lui avait pas encore imposé le nom de *chef du pouvoir exécutif*, de *premier commis de* l'*Assemblée souveraine*, celui enfin

(1) M. de Saint-Riveul tomba sous des balles meurtrières.

de *Louis Capet*, qui fut le signal de son immolation.

Le président de La Houssaye se présenta cependant à la barre ; mais en homme qui ne reconnaissait d'autre souverain que le Roi. Il ramena l'attention de l'Assemblée sur les cahiers du clergé, de la noblesse et des communes qui, tous, faisaient un devoir aux députés bretons de maintenir les lois constitutives de la province.

Il était dur, en effet, de voir ces libertés du peuple breton garanties par les rois de France au pays qui, réuni à la France, était devenu le plus beau fleuron de la couronne; il était dur, de voir ces libertés, si noblement et si utilement exercées depuis trois siècles, sur le point de tomber entre les mains cupides et rapaces d'hommes qui s'appropriaient, par la fraude et la violence, l'universalité des pouvoirs.

« La postérité, dit en terminant le président de » La Houssaye, apprendra qu'il existait des magis- » trats courageux, assez fermes dans leurs prin- » cipes, assez pénétrés de leurs devoirs, assez » remplis de l'amour de leur patrie pour faire » entendre la voix de la justice, plutôt que » d'étouffer le cri impérieux de la conscience et » de l'honneur. »

La noble fermeté du magistrat breton parut à l'avocat Le Chapelier, une *révolte ;* Defermon et Lanjuinais furent du même avis.

Barnave et Mirabeau l'aîné virent un crime de *lèze-nation* dans le courageux patriotisme des magistrats du parlement de Bretagne. Barnave voulait qu'on les jugeât *promptement* ; Mirabeau était d'avis qu'on les renvoyât au *Châtelet*, comme ils y avaient renvoyé l'éloquent et courageux mandement de l'Évêque de Tréguier sur la cause des maux qui accablaient la France. C'était là le Conseil d'État devant lequel ils appelaient *comme d'abus ;* mais le Châtelet pouvait condamner à mort l'auteur du mandement. Enfin Barrère déclara qu'une convention nationale *doit reprendre tous les pouvoirs quand les circonstances l'exigent.*

En vain le vicomte de Mirabeau prit-il, avec son aplomb et sa logique ordinaires, la défense des magistrats bretons ; interrompu vingt fois par les vociférations de la gauche et les cris tumultueux des tribunes, il ne put empêcher le décret qui cassa la Chambre des Vacations et la remplaça par des juges pris hors du parlement.

Quant à la question des incendies et des brigandages, la majorité de l'Assemblée s'y montrait plus indulgente et plus partiale encore que dans la question des libertés provinciales.

Lanjuinais voulait que l'on employât envers les coupables les voies de *conciliation* et d'*exhortation*.

Robespierre disait avec componction, que jamais révolution n'avait coûté si peu de sang (le monstre s'en ménageait pour l'avenir) ; il opinait

donc pour *la douceur envers les citoyens qui brûlaient les châteaux*.

Grégoire voyait la source de ces ravages dans la *méprise* des *paysans*.

Tous avaient raison au point de vue où ils s'étaient placés ; la logique révolutionnaire était pour eux, ils en tiraient les conséquences. Ces hommes avaient l'*ombre* de la liberté dans la *tête* et la *réalité* du despotisme dans le *cœur*. Toutes leurs ardeurs brûlantes, pour ce qu'ils appelaient le bonheur du peuple, venaient de la source empoisonnée de l'orgueil et de l'ambition.

Renouvelons tout, criait le fougueux ministre protestant Rabaut Saint-Étienne ; *il faut changer les idées, les lois, les mœurs, les hommes, les choses, les mots ; il faut tout détruire, puisque tout est à recréer ;* et ils bouleversaient sans remettre en place, ils détruisaient sans reconstruire, et l'indignation d'un homme, qui cependant était anglais (Burke), leur donnait le méprisant surnom d'*architectes en ruines*.

Comment tant de ténèbres s'étaient-elles répandues sur un si grand nombre d'esprits dont quelques-uns, dans d'autres conditions, auraient brillé comme des esprits d'élite ? C'est que l'homme abandonné à sa dépravation naturelle n'est plus qu'égoïsme et brutalité ; et c'est dans les obscures profondeurs des sociétés secrètes qu'il faut aller chercher la cause première de cette dépravation.

Du fond de ces écoles spéciales de matérialisme et d'incrédulité, les passions soulevées contre les digues qui s'opposaient à leur débordement avaient fait irruption au dehors et entraîné tout sur leur passage.

Depuis longtemps le virus encyclopédique avait pénétré dans les veines de la jeunesse et de l'âge mûr, et y avait produit des ravages qui se manifestaient par des accès de fureur, contre tout ce qui ressemblait à l'ordre, à la justice, aux bonnes mœurs et à la religion.

II.

Société Sabbatine.

Il existait à Rennes, avant la Révolution, une Chambre littéraire, dont les séances se tenaient dans la rue de Bourbon. Elle se composait de *cent membres*. L'esprit qui régnait généralement dans cette réunion était celui qui régnait un peu partout alors : esprit de dénigrement et de malveillance contre les vieux usages et les vieilles mœurs de nos pères ; esprit qui croyant se dégager de ce

qu'on appelait la superstition (1), tombait lourdement dans les bourbiers du matérialisme.

Sur ces cent membres, on avait fait un choix des douze plus avancés dans les idées nouvelles; c'était comme la fleur, comme l'essence de la Chambre littéraire.

D'Alembert, qui avait *usurpé* (Grimm et Diderot sont de cet avis), plutôt que *conquis*, après la mort de Voltaire, la dénomination de chef du parti encyclopédiste, correspondait avec ces *douze apôtres*.

Lorsque le chef de la conspiration permanente contre l'Église de Jésus-Christ avait une pensée impie à propager, le bureau central adressait son idée ou son œuvre aux douze élus. Ceux-ci communiquaient la parole du grand maître aux membres inférieurs, lesquels, après l'avoir reçue avec confiance et respect, la répandaient auprès et au loin, par tous les moyens à leur disposition, et parvenaient ainsi, au bout de quelque temps, à la faire adopter, comme article de foi, dans un rayon très-étendu.

La France, enveloppée tout entière dans un réseau d'associations semblables, se formait à vue

(1) « Il faut avouer, Mesdames, disait avec son aigre fausset, Jean Le Rond d'Alembert, au milieu d'une nombreuse société aristocratique de Paris, il faut avouer que nous avons abattu bien *des arbres* dans la *forêt* des *préjugés*.... — C'est pour cela que vous nous vendez tant de fagots, répartit prestement la maîtresse de la maison. »

d'œil pour le culte de toutes les impiétés. Cette réunion des douze se rassemblait alternativement tous les samedis, tantôt chez l'un des associés, tantôt chez l'autre. C'est de cet usage que lui était venue l'appellation hébraïque de *Sabbatine*.

Ce sabbat littéraire devait être animé par la lecture de quelque opuscule dû à l'inspiration poétique ou à la prosaïque composition de celui qui recevait ses confrères. Cependant, l'invention n'était pas pour lui une obligation de rigueur; l'esprit d'autrui pouvait servir, par supplément au sien, à condition que le plagiat ne fût pas découvert. Ce qui était de rigueur, c'était la lecture d'un opuscule. Si l'amphytrion ne payait pas sa dette, s'il *macérait* l'esprit de ses confrères, en les privant des *abondances* du sien, il était obligé de remplacer ce *jeûne intellectuel* par un déjeûner à discrétion, dont les convives s'arrangeaient, dit-on, infiniment mieux que des *friandises du Parnasse*.

On comptait parmi les membres les plus marquants de cette société : Le Livec de Lauzé, Le Chapelier, l'abbé Germé, l'abbé Le Marchand, Boissier, Gohier, Volney, etc., etc.

LE CHAPELIER était fils d'un avocat distingué de Rennes (1), et avocat distingué lui-même. Les

(1) A toutes les époques, Rennes a produit des hommes remarquables dans les luttes de la parole :

Les États, au milieu desquels brillaient des orateurs politi-

Etats de Bretagne avaient demandé et obtenu des lettres de noblesse pour son père. Le révolutionnaire de la Constituante ne s'en souvînt pas, et rédigea le décret portant abolition de la noblesse. Le Chapelier suivait, dans sa conduite, la morale d'Épicure; et, dans sa croyance, la philosophie de Jean-Jacques. Il monta sur la même charrette qui conduisait d'Espréménil à l'échafaud. Tous les deux se repentaient, mais trop tard, d'avoir contribué au bouleversement de la France.

Le Chapelier laissa un fils en bas-âge, dont toute la vie fut consacrée à racheter noblement les *armes* de son père et dont le nom s'est éteint dans celui d'une honorable famille du pays.

L'ABBÉ GERMÉ, était ainsi qualifié, bien qu'il n'appartînt pas à l'ordre du clergé, parce qu'il possédait le prieuré de *Beaumont*, auprès de Rennes; ce bénéfice lui avait été donné par M. de Châteaugiron, qui en disposait. L'abbé Germé avait considéré d'abord la Révolution *spéculativement;* mais, quand il vit que l'*action* dépassait la *spéculation*, il revint de son *rêve* qui, du reste,

ques, tels que les de *Guer* et les *Trémargat;* le Parlement qui comptait tant de magistrats appréciateurs émérites du savoir et de l'éloquence : tout contribuait à diriger l'esprit de la jeunesse vers les triomphes du *forum*. C'est de Rennes qu'a pris son essor, au XVIIIe siècle, l'aigle du barreau français, Gerbier, suivi de bien près par Lemerer, dans le commencement de notre siècle.

avait toujours été celui d'un honnête homme. Il professait la rhétorique au collége de Rennes; sa chaire était son *Thabor;* il aurait voulu y demeurer toujours. Il professait en se promenant, il professait en jouant, il professait en dînant; sa démarche et ses paroles ne cessaient de professer. Il déclamait souvent à ses élèves l'exorde du père Bridaine, et leur laissait quelquefois entrevoir qu'il pouvait bien être l'auteur de l'examen de la *Henriade*, par Labeaumelle. Il citait aussi un peu trop souvent l'autorité très-peu classique de son ami d'Alembert.

Vers le déclin de sa vie, la mémoire l'avait abandonné; l'exorde du père Bridaine lui était échappé; il n'avait plus que quelques réminiscences de sa littérature d'autrefois; il affectionnait singulièrement les *affabulations* de La Fontaine; et, quand il lui en revenait quelqu'une, il aimait à faire partager longtemps sa bonne fortune à l'ami qu'il rencontrait.

L'abbé Germé est mort Recteur honoraire de l'Académie de Rennes dont il avait été Recteur en titre pendant longtemps, et ses sentiments religieux vinrent jeter dans ses derniers moments un nouveau lustre sur la probité de sa vie.

L'ABBÉ MARCHAND était un abbé d'une autre sorte. Dans un sens, il l'était un peu plus que l'abbé Germé, qui n'était que tonsuré, tandis que l'autre s'était élevé jusqu'au diaconat. Le

diacre allait être revêtu du redoutable sacerdoce, lorsque l'examinateur lui ayant adressé une question assez commune, le postulant répondit avec une orgueilleuse fierté : *Aquila non capit muscas*. A quoi l'interrogateur répliqua sur-le-champ : *Nec Ecclesia superbos*.

Évran était la patrie de cet abbé superbe ; il fut appelé à professer la physique et la logique au collége de Rennes. (Après la destruction des jésuites, il fallait bien glaner partout.) En correspondance inévitable avec d'Alembert, comme membre de la Société Sabbatine, l'abbé Marchand faisait le petit abbé de *Prades*, et se serait donné volontiers les coudées franches du curé *Meslier*. Il fut convaincu d'avoir attaqué la révélation dans les cahiers qu'il dictait à ses élèves, et l'enseignement de la logique lui fut interdit ; on lui laissa la physique ; il récitait tout Nollet dans ses leçons, comme s'il avait été lui-même le véritable *Nollet*. Il se croyait cependant auteur dans toute l'étendue du mot, et disait à plusieurs de ses élèves en leur montrant confidentiellement son manuscrit : « *Voici de petites feuilles qui vont me payer, et bien au-delà, un voyage de Paris.* » Il partit pour la capitale avec ses feuilles ; il revint avec ses feuilles, et personne n'entendit parler depuis du célèbre ouvrage de l'abbé Marchand.

BOISSIER. C'était un homme d'un caractère sombre et atrabilaire et un avocat du troisième

ordre. Il professait ostensiblement son mépris et sa haine pour les lois de Dieu et de l'Église. Il affectait de tenir table ouverte tous les jours d'abstinence, afin que les convives qui n'y trouvaient que des aliments gras pussent enfreindre avec lui les prescriptions ecclésiastiques.

Carrier l'avait distingué pendant son séjour à Rennes, et l'avait installé président du Tribunal Révolutionnaire. Boissier, que nous retrouverons plus tard, répondit dignement à cette marque de confiance. Le compte imprimé qu'il rendit au comité de Salut Public, prouva qu'il avait envoyé, dans l'espace de quelques mois, six cents victimes à l'échafaud.

GOHIER, venu de la Touraine en Bretagne, y fit son droit et fut reçu avocat au Parlement de la Province. On disait, parmi ses confrères, que ses plaidoyers, qu'il débitait pesamment, sentaient l'*huile* du cabinet, et n'étaient que le fruit de longues veilles et de *travaux forcés*. Au commencement de la Révolution, ses déclamations démocratiques et ses grossiers sarcasmes contre la religion le mirent en vogue et lui frayèrent le chemin aux honneurs de ce temps-là. Adjoint au Corps électoral pour la nomination des députés aux États généraux, il écrivit quelques mois après, à la Correspondance de Rennes, une lettre dans laquelle il donnait une libre expansion à sa joie sur le résultat des horribles journées des 5 et 6 octobre.

A la suppression des Parlements, il fut nommé membre de la Cour Supérieure de Bretagne, puis député d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée législative. Il succéda à Garat, comme ministre de la justice, le 20 mars 1793. La journée du 30 prairial 1799 le porta au Directoire, et il en était président lorsque Bonaparte revint de son expédition d'Égypte. Le coup d'état du 18 *brumaire* le fit descendre, malgré sa protestation, du poste élevé qu'il occupait. En 1801, il devint consul général à Amsterdam. (Ces dictateurs de la République s'accommodaient et s'accommodent encore de tout.)

Gohier mourut en 1830, comme il avait vécu, hors de la religion dans laquelle il était né. Il avait ordonné que ses obsèques eussent lieu sans le concours du ministère ecclésiastique; on eut égard à sa volonté.

Dans un célèbre procès de la *Gazette de France*, en 1826, au milieu d'un nombreux auditoire, pressé pour entendre les sommités du barreau de Paris (Hennequin et Berryer), des voix officieuses demandèrent une place pour un *ancien Directeur*. A cette appellation d'ancien directeur, notre esprit se mit à flotter entre les Directions des différents théâtres de la capitale : l'Opéra, le Cirque Olympique, les Funambules, etc., quand on articula plus distinctement le mot qui nous mit au courant du personnage.

Gohier

Gohier était aveugle ; deux jeunes avocats en robe lui servaient d'Antigone. La figure du vieux collègue de Sieyes, de Moulins, de Barras, ne prévenait point en sa faveur. La vénérable et majestueuse beauté du vieillard était absente de son front déprimé et rabougri, dont les plis nombreux et serrés semblaient renfermer toutes les arguties de la chicane. On voyait que cet homme ne s'était jamais nourri que de ses passions, poisons corrosifs de l'âme et qui bannissent toujours du visage ce rayonnement de contentement et de bonheur, reflet extérieur de la vertu.

CHASSEBOEUF, fils d'un notaire de Craon, traduisit son nom en arabe, ce qui produisit le son plus euphonique de Volney. (Il n'y a que les langues orientales pour produire de pareilles métamorphoses). Volney rédigea pendant quelque temps à Rennes une petite feuille du matin remplie d'anecdotes scandaleuses et d'insinuations plus ou moins perfides contre la religion.

Membre du côté gauche à l'Assemblée Constituante, il lui fit hommage en 91 de son livre des *Ruines*. (C'étaient les ruines *morales et religieuses* qui fraternisaient sur les ruines *matérielles* que l'Assemblée amoncelait dans toute la France, en poussant par ses décrets au pillage et à la destruction.)

Volney était un pédant ennuyeux, un affreux moraliste, si l'on peut accoler ces deux mots, et

un être arrogant et tranchant comme tout homme ne croyant qu'en lui. On le trouve cependant tournant au matériel dans le même cercle que tous ses collègues, et faisant ramper honteusement sa fierté républicaine sous les faveurs des *scélérats de monarques*, comme il les appelle dans ses *Ruines*. Membre du Sénat sous l'Empire, pair de France et honoré du titre de comte sous les Bourbons, Volney vota constamment avec l'opposition et mourut en 1820, *comme les choses qui ne doivent point revivre :* s'imaginant peut-être que le juge souverain des vivants et des morts ferait, au dernier jour, une exception en sa faveur, en le laissant dans le néant de la bête. L'homme qui a écrit dans son catéchisme du citoyen français que *la foi et l'espérance sont des vertus de dupe, la charité une exagération et la prière une dépravation de la morale*, ne méritait pas de mourir autrement.

KERATRY sortait du collége au commencement de la Révolution ; sa conduite y avait été des plus régulières et des plus édifiantes ; on ne l'appelait que l'*écolier vertueux*. La *Société Sabbatine* lui fit des avances ; on mit en jeu son amour-propre littéraire, et cet amour-propre, fort mal dirigé à son début, produisit un petit opuscule assez scabreux, intitulé : *Mes Matinées sentimentales*.

Les erreurs politiques et religieuses de M. de Keratry sont assez connues. Il est revenu, dit-on, aux premières impressions de sa jeunesse ; il ter-

mine avec convenance et dignité sa longue existence ; nous souhaitons pour lui que son *Dernier des Beaumanoir* soit aux yeux de Dieu et des hommes couvert du même oubli que ses *Matinées sentimentales*.

Son frère, le marquis de Keratry, était célèbre à la dernière tenue des États par les clochettes de ses chevaux et l'exhaussement inusité du siége de son carrosse, exhaussement tel que l'œil de son cocher pouvait, non-seulement plonger dans les entre-sols, mais arriver indiscrètement jusqu'aux premiers étages, ce qui faisait de cet *Automedon* un nouvel *Asmodée*.

III.

Rennes en 91.

Cependant le flot révolutionnaire poussé par la tempête de toutes les passions anarchiques montait avec force contre les sommités sociales et menaçait d'engloutir les personnes comme il avait déjà englouti les propriétés.

La *Constitution civile du clergé* avait ouvert dans la sainte hiérarchie catholique une large brèche à travers laquelle se précipitaient tous les ennemis de l'Eglise. Le *despotisme constituant* changeait les successeurs des Apôtres comme des employés aux barrières, et les remplaçait par des prêtres dont les faciles consciences voulaient bien recevoir l'institution canonique de leurs singuliers promoteurs (A).

En employant la figure que l'on peut appeler abus de mots, on qualifia de *réfractaires* tous les prêtres qui n'avaient pas voulu l'*être* à la loi de Dieu et de l'Église catholique, apostolique et romaine, et on donna l'épithète de *constitutionnels* ou *conformistes* à ceux qui, pour satisfaire des passions mal déguisées, avaient reconnu la puissance des hommes comme supérieure à celle de Dieu.

Les siéges, il faut le dire, se trouvèrent remplis, et les cures, moyennant un déploiement considérable de force armée dans les communes récalcitrantes, furent presque toutes envahies par les nouveaux intrus (B).

Le Coz (c), principal du collége de Quimper, vint remplacer, comme évêque constitutionnel d'Ille-et-Vilaine, Mgr Barreau de Girac, évêque de Rennes, insermenté.

Expilly, nouvel évêque du Finistère, trônait à Quimper sur le siége de Saint-Corentin, illustré par tant de prélats remarquables; et le nouveau

venu ne remplaçait point, auprès des fidèles de la Cornouailles, les douces et aimables vertus de leur dernier évêque Mgr de Saint-Luc.

Audrein, cause première du crime du 21 janvier, par la perfide analyse qu'il fit des pièces trouvées dans l'armoire de fer, risquait avec timidité des tournées pastorales au milieu des populations fidèles du Morbihan.

Minée était évêque de la Loire-Inférieure. Il ne resta pas longtemps dans cette place, et lui préféra celle de président du Département (1).

Mgr de Bellecize, évêque de Saint-Brieuc, l'éloquent et savant apôtre qui convertit La Harpe en prison, fut remplacé par le schismatique Jacob, prêtre obscur, recteur d'une paroisse appelée Lannebert. Cet homme n'avait point la foi du patriarche dont il portait le nom. Son principal mérite consistait dans un entêtement remarquable. Il y persévéra si bien qu'après le rétablissement du

(1) Carrier s'exprimait ainsi sur Minée, le 7 octobre 1793 : « Minée, dans un discours très-éloquent a attaqué les erreurs » et les crimes du sacerdoce et a abjuré la qualité de prêtre. » Cinq curés ont suivi son exemple et ont rendu le même hom- » mage à la *raison* dont l'*apostolat éclairé* a électrisé tous les » esprits. »

Pour combattre plus efficacement encore le fanatisme qui se *dissipait* devant le flambeau de la philosophie, Carrier raconte dans la même lettre que *quatre-vingt-dix prêtres réfractaires renfermés dans un bateau sur la Loire ont tous péri dans la rivière.*

culte orthodoxe on fut obligé d'en faire un conseiller de préfecture.

Ces prêtres constitutionnels étaient propres à tout.

IV.

Les Cachettes. — Leur Origine.

Il y avait trois choses à éviter soigneusement dans ces temps malheureux :

Les atteintes de la *liberté* ; les embrassements de la *fraternité* ; le niveau de l'*égalité*.

La liberté vous jetait dans une dure prison ; la fraternité vous étouffait dans ses frénétiques étreintes ; le niveau de l'égalité faisait rouler votre tête sur l'échafaud.

Le propriétaire bienfaisant, le prêtre dévoué à son saint ministère, la pieuse femme penchée sur le chevet d'un malade auquel elle prodiguait héroïquement ses soins ne trouvaient que des ennemis acharnés au milieu de leurs semblables.

Les dénonciations excitées de toutes parts ne permettaient pas à l'honnête homme de compter

sur un lendemain, et chacun cherchait à se soustraire à des regards qui annonçaient plus souvent la *mort* que la bienveillance, le dévouement et la commisération.

Ce fut alors que de fidèles et discrets artisans commencèrent à mesurer l'épaisseur des murs et à combiner, à l'intérieur, un vide assez spacieux pour dérober, dans l'occasion, une tête chérie aux pourvoyeurs de l'échafaud.

Il semblait que nos pères, par l'ampleur qu'ils donnaient à leurs travaux de maçonnerie, eussent prévu l'utilité qui pourrait en résulter plus tard pour leurs arrière-neveux. Quelquefois, c'était un panneau imperceptiblement éloigné de la muraille et rendu assez mobile, par l'adresse d'un menuisier, pour dissimuler pendant quelques instants la présence d'une famille entière de suspects.

Des milliers de retraites existaient ainsi dans la ville de Rennes et dans les provinces de l'Ouest; et, malgré l'or et les menaces, on n'en citerait pas dix qui aient été dénoncées pendant la Terreur par les ouvriers qui les avaient préparées.

V.

L'hôtel d'Armaillé.

On voyait, à cette époque, au milieu de la vieille capitale de Bretagne, et faisant face à des constructions neuves et de belle apparence, un amas d'informes baraques en bois qui occupaient tout un côté des rues de Beaumanoir et de la Poissonnerie.

En arrière de ces baraques s'élevait, tournée vers l'Orient, une construction dont les formes accusaient l'ancienneté. L'hôtel d'Armaillé, bâti par le chancelier de François II, Landais, pendant le temps de sa faveur, vit le terrible incendie de 1720 expirer, dans cette partie de la ville, contre ses murs de granit. Une terrasse existait au devant de la façade et dominait de quatre à cinq mètres les nombreuses chaumières qui gisaient au-dessous.

Tout l'îlot compris entre les rues des Juifs, de la Poissonnerie et de Beaumanoir était la propriété de la famille d'Armaillé.

Du côté de la rue de Beaumanoir, une petite

ruelle laissait apercevoir dans l'enfoncement un vieux portail : c'était l'entrée de la cour, au bout de laquelle se dressait un pignon aigu flanqué d'une tour élevée. Cette tour servait d'escalier pour communiquer dans le corps du logis principal et dans une maison plus moderne qui bordait le côté occidental de la cour. L'autre côté était fermé par des murs de dix à quinze mètres de hauteur; ces murs formaient la partie reculée des hôtels qui bordaient la rue du Cartage.

La terrasse située au devant de l'hôtel d'Armaillé se prolongeait, en décrivant plusieurs courbes, jusqu'à une petite porte qui s'ouvrait sur le point culminant des escaliers descendant de la rue du Cartage dans la rue des Juifs. (Cette porte, et une partie de cette terrasse s'aperçoivent encore dans ce moment du quai Saint-Yves.) Le moulin de la ville se trouvait en face; le meunier était un homme sûr; l'étroite passerelle de son moulin et l'intérieur du moulin lui-même servaient aux fugitifs à franchir la Vilaine; et, une fois arrivé dans ce qui s'appelait la basse-ville, le dédale inextricable des rues obscures et tortueuses dont elle était parsemée faisait facilement perdre la trace des malheureux traqués par les agents des comités révolutionnaires. Cette basse-ville renfermait le quartier des bouchers qui habitaient une longue rue à laquelle le peuple, dans son langage expressif, avait donné le nom de *champ dolent*. (Champ des gémissements.)

Hélas ! dans ce temps-là, toutes les places publiques, tous les carrefours pouvaient aussi s'appeler des *champs dolents*. Seulement les victimes n'appartenaient pas à la race des troupeaux ; c'étaient des hommes, des femmes et des enfants immolés par d'autres hommes.

Cette population ne sympathisait pas avec les idées nouvelles, et son habitude de voir couler le sang ne l'avait pas rendue altérée de celui de ses semblables.

Les chétives constructions agglomérées aux pieds de la vieille demeure de Landais étaient au nombre de vingt à trente. L'une d'elle bordant la rue de Beaumanoir renfermait le *poids du roi*. Les autres étaient occupées par des cordonniers, des tourneurs, des marchands de poisson, etc.

Au milieu de ce pâté de maisons en bois s'était établi un restaurant appelé *la Baraque* qui, pendant plus d'un demi-siècle, a joui d'une réputation méritée par la délicatesse de ses vins et le talent de ses cuisiniers. Un petit appartement sur roulettes composait il y a quarante ans le principal salon, et se mouvant dans l'étroit espace qui lui était réservé, s'en allait chercher, au besoin, quelques rayons de soleil pour en égayer le repas des convives. C'est dans cette baraque que nous verrons plus tard se dérouler une scène du plus dramatique intérêt.

Toute cette population d'artisans ou de petits

commerçants était attachée de cœur à la famille d'Armaillé dont la bienveillance et la bonté ne lui avaient jamais fait défaut. Parmi les locataires de ces réduits, on citait comme des gens d'un dévouement à toute épreuve, les *Vincent*, les *Fablet*, les *Desmazures*, les *L'Henoret*, etc. Les époux Troyard, entre autres, habitaient une petite maison située à deux mètres de la terrasse de l'hôtel, et dont la lucarne du grenier se trouvait de niveau avec le mur d'appui de cette plate-forme. Dans les moments difficiles, quand on soupçonnait une visite domiciliaire, une planchette s'allongeait mystérieusement et sans bruit de la lucarne sur le mur de la terrasse, et tous les habitants de l'hôtel qui craignaient pour leur sûreté, franchissaient cette planche de salut suspendue sur l'abîme et se perdaient bientôt dans les recoins ignorés de quelques galetas.

Des ornements d'Église et des vases sacrés avaient été confiés à la piété fervente et discrète du bon ménage Troyard. Quelquefois, au milieu d'une nuit bien sombre, un des nombreux prêtres cachés à l'hôtel d'Armaillé se hasardait à passer le *détroit* aërien et célébrait la messe sur une modeste commode changée en autel, au milieu d'un petit nombre de fidèles aussi fervents que les chrétiens des catacombes.

La famille La Forêt d'Armaillé était originaire de l'Anjou où son nom figure toujours parmi les

plus honorables de la Province. Elle possédait alors le vieil hôtel dont nous venons de parler, avec tous les terrains adjacents. Le chef de la famille, sexagénaire à cette époque, était conseiller au Parlement ainsi que son fils (1). Deux filles (2) complétaient cet intérieur et donnaient alors les soins les plus tendres et les plus assidus à leur

(1) Compris dans la réorganisation des cours d'Appel, député d'Ille-et-Vilaine à la Chambre de 1815, président à la cour Royale de Rennes, M. d'Armaillé, qui sut toujours faire apprécier en lui la science du magistrat et les vertus aimables de l'homme du monde, se retira devant le serment imposé par la Révolution de 1830.

On sait qu'à la même époque M. le comte de Lorgeril, gendre du président d'Armaillé et maire de la ville de Rennes, maintint avec fermeté l'autorité municipale dont il avait fait un si noble usage, jusqu'au moment où la force révolutionnaire et l'exigence d'un nouveau serment ne lui permirent plus de continuer son mandat.

(2) Marianne Sevère La Forêt d'Armaillé, mariée en 1804 au comté de Tramain, ancien colonel du régiment de la Reine, a laissé, comme bienfaitrice des pauvres dans les environs de Lamballe, des souvenirs ineffaçables.

Bien qu'elle fût souvent au bout de ses ressources, elle ne refusait jamais. « Savez-vous, disait-elle à ceux qui lui faisaient » des observations à cet égard, savez-vous que le pauvre que je » refuserais d'assister, pourrait bien être Jésus-Christ en per- » sonne ; » et elle donnait toujours, et elle répétait sans cesse qu'elle avait connu bien des gens dans le monde qui avaient perdu leur fortune de différentes façons, mais qu'elle n'en avait jamais connu un seul qui se fût ruiné à faire l'aumône. Nous ferons connaître tout à l'heure sa sœur cadette, Mademoiselle Agathe d'Armaillé.

mère (1) qu'une longue et douloureuse maladie conduisait lentement, mais à pas assurés, vers le tombeau.

Madame d'Armaillé avait prévu depuis longtemps la marche de la Révolution. Dans de longues conversations qu'elle avait eues, en 89, avec son parent l'archevêque de Bordeaux, alors ministre de Louis XVI, elle lui avait exprimé toutes ses craintes pour l'avenir ; le Garde des Sceaux lui répondait toujours : *ma cousine, tout va bien, et tout ira bien*. Mgr de Cicé, homme d'esprit, actif (D), et plein de bonnes intentions aurait parfaitement rempli une grande place dans des temps moins difficiles.

Au surplus, aucun des ministres de l'époque ne fut à la hauteur de son rôle, parce qu'aucun ne

(1) Madame d'Armaillé (Mademoiselle de Cicé), fille elle-même d'un conseiller au Parlement avait autant de distinction que de modestie dans l'esprit. Tout occupée des soins de son ménage et de l'éducation de ses enfants, il fallait lui faire une sorte de violence pour la conduire au milieu des cercles brillants dont elle faisait le charme par l'exquise aménité de ses manières et l'intéressante variété de sa conversation.

Ses amies intimes étaient la première présidente de Catuélan et la marquise de Coatancours, chez laquelle elle allait passer une partie de la belle saison au magnifique château de Kerjean, près Lesneven.

Plus heureuse que son amie, Madame d'Armaillé mourut quelques mois avant la Terreur. Madame de Coatancours fut décapitée à Brest, accusée de projets contre-révolutionnaires à cause des immenses charités qu'elle distribuait aux pauvres.

comprit la portée des secousses qui agitaient les esprits. Pour pénétrer dans les profondeurs incalculables de la perversité humaine, il faut y porter le flambeau de la vraie science de la justice, de la sagesse et de l'équité, et cette science n'occupait plus depuis longtemps les méditations des hommes d'Etat qui s'étaient engoués de cette théorie creuse et obscure, décorée alors du nom d'*économie politique*. Les femmes seules prédisaient d'instinct, comme d'habitude, les terribles effets de la foudre qui allait percer les nuages chargés à l'horizon. Elles priaient, elles conseillaient; et la suffisance ou la pusillanimité repoussaient leurs conseils.... Madame Élisabeth était la seule tête de l'entourage du Monarque qui comprît le caractère et le but des novateurs, et qui indiquât le moyen de les arrêter dans leur course sanglante (E).

VI.

L'hôtel d'Armaillé devient l'asile du Clergé.

Cependant les décrets de la Constituante contre les ecclésiastiques réfractaires, surpassés par ceux de la Législative dont l'excessive sévérité devait

bientôt céder la place aux atrocités de la législation conventionnelle, ne permettaient plus aux prêtres insermentés d'exercer ostensiblement leur pieux ministère.

Le décret du 26 août 92, rendu par la Législative, voulut que les prêtres *réfractaires* déjà privés des moyens d'existence par le décret constituant du 15 avril 91, fussent aussi privés de leur liberté. Les uns furent condamnés à la déportation, les autres à la réclusion.

Ce décret enveloppa dans ses dispositions pénales, non-seulement les prêtres sujets au serment, mais encore tous les ecclésiastiques, et *jusqu'aux simples clercs et frères-lais dont l'éloignement serait demandé par six citoyens actifs du même département.*

Chacun chercha, dès ce moment, le moyen de se soustraire aux capricieuses dénonciations des *citoyens actifs.*

Beaucoup d'ecclésiastiques de Rennes et des environs tournèrent leurs regards vers l'hôtel d'Armaillé, et les portes leur en furent ouvertes, autant par le dévouement religieux de ses habitants que par leur inclination naturelle à secourir toutes les souffrances et toutes les infortunes.

Mademoiselle Agathe d'Armaillé, sœur cadette de Mademoiselle Marianne, se chargea du soin de transformer tous les recoins de l'hôtel en asiles secrets où l'on pût, dans l'occasion, dérober le

plus grand nombre possible de suspects et de fugitifs aux recherches de leurs plus implacables ennemis. Mademoiselle Agathe d'Armaillé avait vingt–cinq ans à cette époque ; son éducation s'était accomplie dans l'intérieur de sa famille. Elle avait hérité de son père, cette résolution calme et ferme que rien ne peut ébranler. La sérénité de son âme donnait à son esprit une liberté enjouée dont les plus grands périls n'arrêtaient jamais le cours. Active, féconde en expédients, prompte à la repartie, elle paraissait aussi à l'aise avec le commissaire municipal ou la famille du bourreau qu'au milieu de sa famille et de ses amies. Par ses soins vigilants, d'ingénieux moyens, non de *défense*, mais de *sécurité*, furent organisés, dans un clin-d'œil, depuis la cave jusqu'aux combles de l'hôtel.

Un énorme tas de fagots gisait dans la cour ; elle le fit porter dans les greniers, et l'on ménagea sous ce tas, de distance en distance, des espèces de chemins couverts habilement masqués. Chacun de ces souterrains *élevés* venait aboutir à une lucarne. Cette lucarne donnait sur une gouttière commune avec l'hôtel Liré (1). On se glissait par là dans les appartements d'une autre habitation, et on déroutait ainsi tous les limiers du District.

Des enfants, habitués dans leurs jeux du collége à se rendre souvent invisibles aux yeux de leurs camarades, avaient disposé les avenues de ce nouveau labyrinthe.

labyrinthe. Ils en connaissaient la destination, et pas un ne fut jamais tenté de la divulguer. Les Révolutions mûrissent promptement les caractères; si c'est une saison *hâtive* pour l'accroissement des vices, elle est hâtive aussi pour le *développement* des vertus; car l'incertitude de l'existence, chez les bons, fait qu'ils se dépêchent d'acquérir dans l'enfance les qualités qui n'appartiennent généralement qu'à un âge plus avancé.

Cet asile ayant été ainsi préparé, ne tarda pas à se remplir d'un grand nombre des membres du clergé qui souffraient *persécution pour la justice.*

Deux abbés *Debroise*, appartenant à l'ordre des Bénédictins; l'abbé Le Forestier, ex-directeur de l'école des gentilshommes; l'abbé Damon, ancien sous-principal du collége royal; l'abbé Dubois; l'abbé Pierre, mort depuis la Révolution, recteur de Talensac; l'abbé Félix, recteur de Trebœuf et plusieurs autres, se réfugièrent à l'hôtel d'Armaillé. Nous ferons remarquer ici que, de tous ceux qui se confièrent pendant la Révolution à l'hospitalité de l'hôtel d'Armaillé, prêtres, religieuses, royalistes proscrits, et le nombre en fut considérable, pas un seul ne porta sa tête sur l'échafaud.

L'abbé Le Forestier était un pieux et savant ecclésiastique; mais chez lequel un bégaiement très-prononcé pouvait malheureusement servir à constater, dans une arrestation, l'identité de la personne.

L'abbé Damon avait la langue parfaitement dé-

liée, l'œil perçant, la démarche vive et assurée. C'était un homme d'une instruction profonde et variée, d'un aplomb imperturbable, jouant les rôles les plus opposés avec un naturel parfait, et se déguisant dans sa petite taille de manière à tromper les yeux les plus exercés.

Dès que la nuit étendait ses voiles, l'abbé Damon endossait un uniforme de garde national, suspendait un briquet à ses côtés, se coiffait sur l'oreille d'un bonnet de police orné d'une immense cocarde aux trois couleurs, et répétant d'une voix assurée les refrains du jour, s'en allait catéchiser, confesser, administrer et remplir, sous les dehors d'un tapageur républicain, les saintes fonctions de son ministère. Lorsqu'aucune étoile ne brillait au ciel chargé de nuages, et que des torrents d'eau inondaient la ville, c'était là surtout son soleil du midi. Malheur alors au commissaire du District, Rouxel, si le garde national improvisé le rencontrait dans son chemin. Les rues de Rennes très-mal pavées étaient sillonnées en tout sens de grandes flaques d'eau, et l'irrévérencieux *troupier* rasant l'agent municipal, ne manquait jamais de l'éclabousser des pieds à la tête, lui demandant pardon, en style de ce temps-là, de la liberté grande. Il poussait même quelquefois l'audace anti-patriotique jusqu'à simuler l'ivresse pour se donner le plaisir de tomber lourdement, dans sa démarche chancelante, sur le représentant du

peuple *Boursault*, et de coller ainsi contre un mur la *représentation nationale*.

L'abbé Dubois portait sur une large figure la paix et le bonheur de la bonne conscience ; il riait toujours, il éclatait souvent, et c'était surtout dans les occasions où la mort l'avait *coudoyé*. Il s'était donné l'emploi de surveiller, comme il disait, les *mouvements de la nation*. Il avait établi son observatoire au point culminant de la tour de l'hôtel d'Armaillé. On lui servait à dîner dans cette Chartreuse au moyen d'une petite corde que l'abbé Dubois laissait tomber à l'endroit où finissait l'escalier, et qu'il hissait ensuite jusqu'à son *aire*. Une ardoise imperceptiblement dérangée permettait à l'œil investigateur du nouvel Argus de plonger dans le carrefour où aboutissaient les rues de l'Horloge, de Beaumanoir, de la Poissonnerie et de Volvire ; sa vue pouvait même s'étendre jusque sur une partie de la place de l'Hôtel de Ville ; et, dès qu'un mouvement inaccoutumé s'y faisait apercevoir, l'abbé Dubois, suspendu à une espèce de bascule, se laissait choir sur le dernier palier de l'escalier, dégringolait plutôt qu'il ne descendait les degrés, donnait partout une salutaire alarme, et tous les suspects disparaissaient chacun dans la cache qui lui avait été affectée.

La cour de l'hôtel d'Armaillé, comme nous l'avons dit, était très-longue, la cuisine était très-éloignée du portail, toujours soigneusement fer-

mée; et, avant qu'un vieux domestique, qui marchait avec peine, se fût rendu pour ouvrir au commissaire, on avait le temps de prendre des mesures conservatrices; et elles n'étaient pas inutiles, à l'égard surtout de l'abbé *Pierre*, dont la taille gigantesque devenait souvent un grand embarras lorsqu'il fallait le dérober instantanément aux regards.

VII.

Monsieur d'Armaillé et la Cocarde aux trois couleurs.

Tel était l'état de l'hôtel d'Armaillé vers la fin du mois de juillet 92.

Tout citoyen, d'après la loi du 8 juillet de cette même année, devait déclarer devant la municipalité *le nombre, la nature de ses armes, et les munitions dont il était pourvu*. L'article 2 de la même loi obligeait tout homme *résidant ou voyageant en France à porter la cocarde tricolore* (1). (On voit que la liberté nouvelle prenait alors des

(1) La Révolution avait raison en fait dans la rigueur inusitée qu'elle déployait à l'occasion de ses couleurs. Toute forme gou-

forces et de l'extension.) Le premier article de cette loi fut signifié à M. d'Armaillé. Il répondit aux commissaires « que lui et son fils, n'ayant servi » que dans la magistrature, n'étaient armés que » de deux épées *de parade* pour les séances des » États, et que ces armes ne pouvaient pas être » d'une grande utilité contre les *ennemis de la* » *patrie*. »

Ce n'était pas là ce qu'on voulait ; on voulait faire paraître en public l'ancien conseiller au Parlement, marqué du nouvel emblême de la Révolution. On l'assigna pour comparaître le 21 juillet 92 en police correctionnelle : M. d'Armaillé comparut, mais sans cocarde. Il établit avec dignité que *n'ayant pas prêté le serment civique, il avait été, par ce fait, privé du droit de citoyen* ACTIF, *et que cette privation ne pouvait s'accorder avec le symbole qu'on voulait lui faire arborer*. « Messieurs, » dit-il en terminant, pourquoi voulez-vous que » j'affiche à l'extérieur ce que mon cœur désavoue.

vernementale, ancienne ou nouvelle, doit avoir un *signe* ; et la *forme* qui s'impose par la force brutale agit conséquemment avec ses actes en marquant violemment de son symbole le front de tous ceux qu'elle réduit en servitude. Il n'y a que le symbole des vieilles et légitimes monarchies qui ne se soit jamais imposé de la sorte.

Autrefois, le chef d'un grand peuple avertissait seulement, amis et ennemis, le jour du combat, qu'ils trouveraient toujours les couleurs nationales sur le chemin de la gloire et de l'honneur.

» Vous ordonnez à tout homme paraissant en pu-
» blic de porter un signe approbatif d'un état de
» choses que je ne puis approuver; voici, Mes-
» sieurs, ce que je vous propose : je me condamne
» dès aujourd'hui, dans mon intérieur, à une prison
» qui ne finira qu'avec ma vie; il s'agit donc de
» savoir si votre liberté *permet à un homme de*
» *s'ensevelir lui-même.* »

Trois jours après, nouvelle audience; nouveau refus de l'impassible magistrat. Le ministère public conclut à 500 francs d'amende, à une visite domiciliaire pour découvrir les armes qui pouvaient être cachées, et finalement *enjoint à Courtois, huissier de service, de conduire à l'instant l'ancien magistrat au Parlement, dans telle boutique ou maison de la ville qu'il désignera, pour le ramener à la Salle d'audience, muni d'une cocarde tricolore à son chapeau; et ce, sous peine de prison dont la longueur sera fixée en raison de* L'OBSTINATION DU SIEUR D'ARMAILLÉ.

Ce fut alors que, le front du représentant de la vieille justice française, dominant de toute la hauteur de son indépendance les rancuneuses passions de ces juges improvisés, on entendit ces dernières et courageuses paroles : « Messieurs, ma vie est
» entre vos mains; vous pouvez me l'enlever tout
» à l'heure par l'office du bourreau; mais, je vous
» le répète, ce que vous appelez le signe de la
» liberté n'est pour moi que le signe de l'es-
» clavage ; je ne l'arborerai pas. »

M. d'Armaillé fut condamné à un emprisonnement de trente jours. Madame d'Armaillé était mourante ; il lui avait caché les persécutions dont il était l'objet ; se séparer d'elle dans ce moment suprême, c'était ajouter aux douloureuses angoisses de la séparation. Il interjeta appel ; et dans cet intervalle, Dieu permit que Madame d'Armaillé quittât cette terre de sang et de larmes que la Providence semblait avoir abandonnée à toutes les fureurs de l'enfer.

Quand Madame d'Armaillé fut morte, secrètement entourée pendant ses derniers moments de tous les secours de la vraie religion, une nouvelle ère d'affliction, jusqu'alors inconnue en France, s'ouvrit pour sa famille.

Le sanctuaire le plus intime et le plus sacré, la conscience, était incessamment violé par des hommes qui vociféraient du matin au soir : *liberté*, *fraternité*, *égalité*. Le culte, dit *constitutionnel*, était le seul qui fût légalement reconnu dans le royaume de saint Louis, et si vous vouliez faire rendre quelques honneurs funèbres à des restes chéris, il fallait faire un appel aux parodies sacriléges des prêtres assermentés, ou se contenter de la froide conduite, par un agent du District, à ce lieu auquel l'impiété philosophique avait donné le nom de *Champ du Repos*. *Point de prêtres, point d'Église !* s'écrient aujourd'hui de toutes parts *les libres penseurs*, lorsqu'ils sont sur le bord de leur

tombe ; mais en 92, la grande majorité des Français désirait autre chose, et n'était pas arrivée encore à ce développement de la matière.

Madame d'Armaillé avait manifesté le désir d'être réunie, si les temps redevenaient plus calmes, aux membres de sa famille qui possédait un enfeu dans l'église de Saint-Sauveur.

M. d'Armaillé fit faire un cercueil de plomb, et manifestait la volonté de rester, pendant la tourmente, gardien de ce précieux dépôt. On lui fit observer que le décès ne pouvait rester longtemps caché dans une maison où les visites domiciliaires se succédaient sans relâche ; qu'on viendrait demander le corps, et qu'il exposerait ainsi son entourage aux poursuites des tribunaux criminels. Il se rendit ; on vint effectivement, au bout de quelques heures, constater le décès ; on fit affirmer à la famille et aux domestiques que le cercueil renfermait bien le corps de Madame d'Armaillé, et on le conduisit directement au cimetière.

Le bruit s'était répandu dans la ville qu'une double châsse de plomb avait été recommandée. Aussitôt les chefs des clubs s'agitèrent et obtinrent de la faiblesse de la municipalité de fouiller le cercueil pour en faire des balles (1).

(1) Dictionnaire d'Ogée, annoté par M. Marteville ; 11 septembre 1792. « La municipalité céda aux plus exaltés et ordonna » que la châsse de Madame d'Armaillé qu'on disait avoir été faite » de deux coffres de plomb serait fouillée pour en faire des balles. »

On avait menacé M. d'Armaillé, comme nous l'avons vu, de faire une fouille à son hôtel pour y découvrir des armes. La fouille eut lieu après l'audience; elle ne produisit rien, car il n'y avait chez M. d'Armaillé d'autres machines de guerre, que les deux épées dont il a été parlé.

L'appel de M. d'Armaillé trouva enfin des juges plus équitables. On se contenta de sa promesse que l'on savait bien qu'il ne violerait jamais; et on lui *permit* enfin cette prison perpétuelle à laquelle il s'était si héroïquement condamné.

Cette détention volontaire dépassa les limites de la Révolution qui en avait été la cause. 1803, année de sa mort, trouva M. d'Armaillé où 92 l'avait confiné. Cette douce énergie de caractère, cette constante opiniâtreté de vertu ne l'abandonnèrent jamais un seul instant.

La parole de M. d'Armaillé inspirait une si grande confiance aux hommes qui ne croyaient plus à la sainteté du serment, que les agents de la police municipale, faisant irruption dans la modeste chambre où l'on était sûr de le rencontrer à toutes les heures du jour et de la nuit, lui adressaient ordinairement cette question : « Citoyen, affirmez qu'il n'y a ni prêtres, ni émigrés sous votre toit, et nous nous retirons aussitôt ! » — *Cherchez !* c'était la seule réponse qu'ils obtinssent du stoïque reclus.

Les municipaux fouillant un jour dans ses pa-

piers croyant y trouver quelques lettres de son fils émigré, découvrirent l'immortel testament de Louis XVI. — « Quel motif pouvez-vous avoir, » dit aussitôt l'un d'eux, de garder un écrit sem- » blable? » — « Je le conserve, répondit avec une » noble assurance Monsieur d'Armaillé, comme » un monument dû à l'inspiration de Celui qui, » lorsqu'il lui plaît, renverse ou édifie les Empires. »

Cette réponse, il faut le dire, frappa l'interrogateur ; on l'écrivit à l'instant, on la lut à la municipalité, et elle y obtint l'assentiment général.

C'est ainsi que la *force d'inertie* fit traverser à un généreux citoyen, sans orgueil comme sans faiblesse, le plus long temps d'épreuve que jamais eût à supporter, à des époques de haines, de vengeances et de partis, l'homme étranger à tous ces cruels déchirements.

M. d'Armaillé entendait ne combattre la Révolution qu'avec cette *imposante immobilité* que donne l'ascendant du droit et de la vertu. Il revenait souvent sur cette idée et la développait avec autant de force que d'éloquence. Il faisait observer que les *conseils des méchants* n'étaient jamais nombreux à leur origine; et que, si tous les bons se tenaient en dehors des innovations dangereuses ou coupables des esprits turbulents, leurs pernicieux systèmes tomberaient bien vite devant cet accord des saines et loyales volontés.... Mais la peur et l'ambition engagent peu à peu les bons à

prêter leur concours à ces nouveautés fallacieuses, et les révolutions *commencées* par les pervers se trouvent, à la fin, presque *consolidées* par les honnêtes gens.

VIII.

Mademoiselle Agathe d'Armaillé et le commissaire Rouxel.

Il y avait dans ce temps-là à Rennes un fort *méchant* avocat (car dans le fond ce n'était pas un homme *méchant*), nommé Rouxel. C'est l'homme devenu depuis si célèbre par le sobriquet dont firent précéder son nom les femmes de la halle et les marchandes d'herbes du *Champ-Jacquet*.

Cet ancien clerc de la bazoche avait vu le jour à Vitré. On le disait fils d'un tailleur : autre point de ressemblance avec le chancelier Landais, né dans la même ville que Rouxel. C'étaient, du reste, les *seuls;* car l'avocat Vitréen n'avait ni l'habileté ni les talents du favori de François II. La toge ne lui rapportant guère, il sollicita la place de commissaire de police du District, et l'obtint. Il s'exagérait beaucoup l'importance de ses fonc-

tions ; il croyait chaque jour avoir sauvé la patrie au moyen de quelques chiffons de papier qu'il avait déterrés dans ses fouilles, ou de quelques tronçons rouillés de sabre ou d'épée qu'il portait triomphalement à la mairie comme des *dépouilles opimes*.

Il était grand causeur ; il avait le verbe éclatant d'un orateur de sixième ordre, la bouche extrêmement fendue, les dents rares, le front à moitié chauve, et l'air de la satisfaction la plus niaise était constamment répandu sur toute sa physionomie.

Le commissaire Rouxel affectait les manières d'un *Brutus* sans-culottes. La *carmagnole*, le bonnet *phrygien* et la chaussure *imperméable* composaient son accoûtrement habituel. Il faisait de fréquentes visites à l'hôtel d'Armaillé, soit officieuses, soit officielles. Il se permettait les premières dans un grand négligé de toilette, et voulait bien formuler à Mademoiselle d'Armaillé de grotesques excuses sur ce qu'il se présentait ainsi en énormes sabots crottés qu'il appelait métaphoriquement ses *bois*.

Il se croyait éloquent et insinuant. Il avait entrepris la conversion de Mademoiselle Marianne d'Armaillé ; il en espérait quelque chose. — Mais, quant à vous citoyenne, disait-il en se tournant vers la sœur cadette (avec un coup-d'œil qu'il essayait de rendre pénétrant et malin), quant à vous, *vous êtes gangrenée d'aristocratie*. — « Alors, citoyen, que

» venez-vous faire ici? reprenait vivement Made» moiselle d'Armaillé. Savez-vous bien qu'en ré» pétant aussi souvent vos visites vous finiriez par » *attraper la gangrène?* » Et tirant une révérence légèrement ironique à Rouxel, elle tournait les talons et lui laissait ainsi le temps de réfléchir à sa réponse.... Quelques moments après, des pas lourds et pesants retentissaient à de longs intervalles sur les dalles granitiques de l'escalier de la tour. C'était Rouxel qui, *perché dans ses bois*, tâchait de conserver assez d'équilibre pour ne pas rompre une tête si précieuse à la Chose publique.

IX.

Les soldats de l'armée de Mayence à l'hôtel d'Armaillé.

Quelque temps après, Rouxel apparaissait encore; il venait annoncer à Mademoiselle d'Armaillé qu'un nombre considérable de militaires, qu'il appelait avec une intention de rancune très-prononcée une *garde d'honneur*, allaient occuper les salons de l'hôtel d'Armaillé. Ces *gardes d'honneur*

étaient une vingtaine de soldats de l'armée de Mayence (1), harassés de fatigues, exténués de privations, auxquels on donnait deux jours de repos à Rennes, avant de les lancer encore à la poursuite de l'armée de la Vendée dont les combattants disparaissaient chaque jour dans leurs nouveaux triomphes.

En un instant, Mademoiselle d'Armaillé transforma le rez-de-chaussée en caserne; on aligna des paillasses et des matelas dans tous les sens, on fit la cuisine dans les caves, et ces hommes trouvant de quoi manger et dormir furent les meilleures sentinelles avancées que ce dangereux poste eût eues depuis longtemps. La République ne vint point troubler le repos de ses défenseurs, et jamais les nombreux suspects de l'hôtel d'Armaillé n'avaient joui de plus de sécurité dans leur sommeil.

(1) Les premiers succès des armées républicaines ayant été remplacés par des revers dans le cours de l'année 93, la garnison française de Mayence obtint de sortir de cette place à la seule condition qu'elle ne servirait pas contre les troupes allemandes.

La Convention profita de cette égoïste conduite des puissances coalisées pour faire transporter cette armée dans la Vendée, où quatorze mille soldats d'élite arrêtèrent les progrès des vendéens qui faisaient jusque-là plier facilement devant eux les gardes nationales, les volontaires et toutes les troupes ramassées et commandées par les généraux et commissaires de la Convention.

L'armée de Mayence, déjà bien diminuée lorsqu'elle arriva à Rennes, par les dix-sept batailles d'une campagne de six mois, fut anéantie le 16 novembre 1793 dans la terrible affaire de Dol qui dura vingt-deux heures.

X.

Le bourreau et sa famille à l'hôtel d'Armaillé.

Le canon de la bataille de Dol avait retenti jusqu'à Rennes. Bientôt des fuyards vinrent y jeter l'alarme ; incertain sur la direction que prendrait l'armée victorieuse, le général Rossignol ordonna aux habitants des faubourgs de se replier vers la ville, résolu qu'il était d'en brûler les premières avenues et de circonscrire la défense d'une place déjà ouverte à un périmètre moins étendu.

Les faubourgs de Rennes étaient considérables et très-peuplés. Les fugitifs eurent bientôt encombré la ville ; les logements manquaient à cette population effrayée, et chacun faisait appel à l'humanité de ses concitoyens pour trouver un asile.

Depuis quelques heures, une famille précédée de son chef parcourait les rues et frappait inutilement à toutes les portes. Dès que le chef avait à moitié déclaré son emploi, les portes se verrouillaient avec fracas, et le refus le plus énergiquement accentué se faisait entendre.

Il était près de minuit, et le bourreau (car c'était lui-même), n'avait pu encore trouver une maison qui voulût le recueillir. Enfin, un passant lui indiqua dans des intentions restées ignorées la demeure du citoyen d'Armaillé, et le *premier fonctionnaire de la République* fit mouvoir avec violence et à coups redoublés le marteau du vieux portail. Bientôt on sut quel étrange personnage demandait l'hospitalité. Mademoiselle d'Armaillé monte chez son père, lui nomme le solliciteur; et M. d'Armaillé de répondre aussitôt : « Ma fille, » devant Dieu, c'est notre frère ! Qu'on lui » ouvre ! »

Voilà donc l'homme dégouttant du sang de tant de victimes innocentes et des larmes de tant d'inconsolables familles; les voilà, lui, sa *femelle* et ses *petits* (1), introduits sous un toit recelant une douzaine de personnes appartenant à la catégorie de celles qu'il était chargé d'immoler à chaque instant !

Dans les jours d'orage et de tempête, on voit les habitants des forêts les plus opposés d'instincts se trouver fortuitement rassemblés sous le même abri, et les plus féroces oublier, au milieu du bouleversement de la nature, de se livrer à leurs sanguinaires habitudes envers leurs doux et timides compagnons.

La famille de l'exécuteur public était nombreuse; il y avait deux ou trois bourreaux *en*

(1) De Maistre.

herbe

herbe, et autant de ce que le peuple nommait de *petites bourrelles*.

Mademoiselle d'Armaillé avait envoyé dire, dans toutes les cachettes, le nom de celui qui devait *protéger* cette nuit les habitants de l'hôtel ; et elle avait établi ses redoutables hôtes dans un appartement qui n'avait qu'une seule issue, afin de les surveiller plus facilement.

En attendant les apprêts du souper, elle lia avec eux une conversation aussi aisée que naturelle. Elle se souvint de quelques jouets d'enfants pour les plus petits ; on les apporta. On dérida des fronts sur lesquels devaient toujours s'étendre de sombres nuages ; on fit dilater une conscience sur laquelle devait peser un cauchemar perpétuel.

Le souper vint ; on tâcha de l'égayer par des propos qu'on aurait pu, dans la circonstance, appeler propos *de l'autre monde* : enfin, l'heure de se retirer arriva ; Mademoiselle d'Armaillé souhaita un profond sommeil à ses convives, s'esquiva sur la pointe du pied, se mit en embuscade à la porte, et ne sortit de ce poste que lorsque son oreille eut acquis la perception la plus claire du ronflement général de l'*ogre*, de l'*ogresse* et des *ogrichons*. La nuit fut bonne, mais la guillotine ne sommeillait pas le jour. L'homme du *sang* déclara vers huit heures qu'il allait retourner à *son travail*. On gagna deux heures par un déjeûner copieux qu'on lui fit préparer, et vers dix heures, le bourreau

quitta l'hôtel, avec sa famille, pour ne plus y rentrer.

Un courrier arrivé le matin de Fougères avait annoncé que les Vendéens se dirigeaient sur Mayenne, et chacun put retourner dans son habitation des faubourgs. La femme du bourreau, presque attendrie par les soins et les attentions de Mademoiselle d'Armaillé, lui offrit, dans sa reconnaissance, ses bons services et *ceux de son mari;* à quoi Mademoiselle d'Armaillé répondit en riant : *qu'elle espérait bien ne jamais en avoir besoin.*

A peine ces incommodes commensaux avaient-ils franchi le seuil de la porte d'entrée, que l'abbé Dubois, sortant de sa cachette, se présenta dans le salon avec un air qui décelait l'intention bien arrêtée de dire quelque chose approchant d'un bon mot. — « Ah! Mademoiselle d'Armaillé, fit le jo-
» vial abbé, ne *recevez plus, je vous en conjure,*
» *de semblable. compagnie; j'en ai eu le* TORTICOLI
» *toute la nuit.* » Et l'abbé content de lui-même, remonta dans le haut de cette tour d'où il *observait la nation.*

XI.

Loi des suspects.

Fouché fut le premier qui parla de SUSPECTS dans une lettre du 23 mars 1793, datée de Maine-et-Loire, où il était en mission : *Déjà les nobles et les prêtres sont enfermés ; on en fait autant à l'égard des* SUSPECTS.

Trois jours après (26 mars 93), parut la loi contenant les signes *caractéristiques* auxquels on reconnaissait les suspects. En voici quelques-uns :

Ceux qui, par leur conduite, leurs relations, leurs écrits ou leurs propos se sont montrés fédéralistes ou ennemis de la liberté. (Art. 1er.)

Les fonctionnaires publics suspendus ou destitués par la Convention nationale ou par ses commissaires. (Art. 2.)

Les ci-devant nobles ; ensemble les maris, femmes, pères, mères, fils, filles, frères ou sœurs et agents d'émigrés qui n'ont pas constamment montré leur attachement à la Révolution. (Art. 5.)

Ceux qui ont émigré dans l'intervalle du 1er juillet 1789 à la publication de la loi du 8 avril 1791, QUOIQU'ILS SOIENT RENTRÉS EN FRANCE DANS LE DÉLAI FIXÉ PAR CETTE LOI. (Art. 6.)

Les lois de proscription révolutionnaire étaient toujours d'une élasticité sans pareille. C'étaient d'immenses filets qui, se repliant sur eux-mêmes, enserraient les populations tout entières.

Les listes des suspects étaient dressées par les comités de surveillance qu'avait créés la loi du 21 mars 93. Ces comités composés de sans-culottes étaient chargés de décerner les mandats d'arrêt, et de faire conduire dans les prisons de leur District les personnes inscrites sur leurs listes fatales.

XII.

Le Bon Pasteur. — La Trinité (1).

Toute la famille d'Armaillé fut arrêtée dans les premiers jours de décembre. On enferma M. d'Armaillé à la Trinité et ses filles au Bon-Pasteur.

(1) C'étaient deux anciennes maisons de refuge détruites par la Révolution et converties en maisons d'arrêt.

Le vénérable chef de la famille ne faisait que changer de prison. Il donna, avant de partir, sa bénédiction à ses filles, leur dit un éternel adieu, et s'achemina, avec la sérénité des martyrs, vers sa sombre demeure.

M. d'Armaillé avait franchi le seuil de sa chambre, lorsque se retournant tout-à-coup : « Messieurs, » dit-il à ses gardes, j'allais oublier ce que j'ai de » plus précieux ; » et s'avançant rapidement vers une petite table qui lui servait de prie-dieu, il y prit un crucifix et une statuette de la Ste Vierge en ivoire dont la forme antique et l'état de vétusté dénotaient un très-vieux souvenir de la piété de ses ancêtres. Un garde national qui connaissait M. d'Armaillé, le voyant embarrassé de sa canne et de quelques autres objets, lui offrit de porter le vénérable surcroît dont il venait de se charger.

M. d'Armaillé le lui remit, et l'on vit, dans ce moment où toutes les églises étaient fermées, les objets du culte outragés, brisés, jetés à la voirie, on vit un magistrat, sans respect humain, obtenir, par la simplicité de sa foi, que ces objets fussent portés en public, au milieu du respectueux silence de sa nombreuse escorte.

La maison de la Trinité renfermait des prêtres et des laïques ; le Bon-Pasteur avait été réservé pour les femmes. Les autres prisons de la ville regorgeaient également de captifs..... C'étaient des entrepôts qui devaient se vider et se remplir tour

à tour comme celui de Nantes, pour fournir sans cesse des victimes au *Moloch* de la Révolution française.

Plus de trois mille personnes étaient ainsi entassées à Rennes, dans ces antichambres de la mort. Le Bon-Pasteur, à lui seul, comptait près d'un millier de prisonnières.

Ces femmes appartenaient à toutes les classes et, on peut le dire, à toutes les opinions. La marchande de modes s'y trouvait pressée auprès de l'ex-opulente pratique qui faisait, à chaque saison, valoir son magasin ; la femme de l'avocat avait en partage le même grabat que la présidente-à-mortier ; le fédéralisme y était représenté comme le royalisme pur. Nulle position sociale, quelque humble qu'elle pût paraître, ne pouvait vous garantir. Danton l'avait dit : « *Il faut que les* » *commerçants qui ont vu avec plaisir l'abaissement* » *des nobles et des prêtres soient abaissés à leur* » *tour.* » (Septembre 1793.)

Est-il croyable (s'exclamait une dame Dubreton, dont nous avons vu le fils commander à Rennes, en 1817, la 13me division militaire), « est-il » croyable qu'une mère de famille qui a sept fils » combattant à la frontière dans les armées de la » République puisse être accusée d'*incivisme* et ar- » rêtée comme *suspecte?* »

Mais le père de Moreau, lorsque les victoires de son fils consolidaient la République, ne pouvait-il

pas se plaindre encore à plus juste titre de ce qu'on traînât sa vieillesse à l'échafaud ? Le paroxisme du délire est-il compatible avec le calme du discernement ? Est-ce que, dès cette époque, la Révolution n'avait pas déjà commencé à s'*incarcérer* elle-même, à se *juger* elle-même, à se *trancher* une partie de la tête à elle-même ?.... Les *Girondins* n'existaient déjà plus !....

Madame Lanjuinais était la seule personne dont l'apparition au milieu des détenues causât une certaine gêne et une espèce d'étonnement. On ne la recherchait pas, on ne la fuyait pas, on se tenait envers elle sur le ton d'une réserve froide et polie. On savait la part active qu'avait prise son mari aux premières attaques de l'Assemblée Constituante qui avaient sapé par la base le vieil édifice des lois fondamentales de la France. On savait ses liaisons avec Grégoire, et sa large participation à la rédaction de la *Constitution civile du clergé* (1). Tout cela ne pouvait guère disposer en faveur de Madame Lanjuinais dans une réunion dont un grand nombre de membres récelaient dans leurs maisons, au péril de leur vie, des royalistes ou des prêtres courageux qui étaient restés attachés à la Chaire de Saint-Pierre.

(1) Le premier homme que je vis en arrivant à Versailles pour la tenue des Etats généraux, ce fut Lanjuinais ; le premier serment que nous fîmes fut d'abattre le trône et la féodalité ; et nous l'avons tenu. (Grégoire, 21 frimaire an III.)

dame Lanjuinais apercevait cette retenue, ssentait cette froideur ; et disait avec l'accent vivacité de langage d'une parfaite épouse : « En vérite, Mesdames, je ne sais pas pourquoi » on en voudrait à M. Lanjuinais pour cette Cons- » titution civile du clergé, car je vous assure qu'il » l'a rédigée *aux pieds de son crucifix !....* » Ce qui prouve, pour la millième fois, que lorsque les erreurs religieuses se mêlent aux erreurs de la politique, il n'y a pas d'extravagances ni d'énormités contre Dieu et les hommes que n'enfante ce funeste assemblage (F).

Cependant tout manquait aux *récluses forcées de la liberté*. Les citoyens *actifs* se croyaient quittes, dans ce temps-là, envers l'humanité, lorsqu'ils avaient entassé les citoyens *passifs* entre quatre murs bien épais.

La République fournissait les verroux, les geôliers et rien de plus ; et encore les geôliers étaient-ils aux frais des détenus ? Ces derniers payaient pour chaque homme de garde à raison d'une journée et demie de travail par jour, rétribution modique si on la compare à l'ardent sans-culotisme des gardiens, choisis en général parmi les patriotes les plus exaltés.

Ce fut dans cet asile des angoisses et de la souffrance que Mademoiselle d'Armaillé, arrachée de la maison paternelle pour partager le sort de ses compagnes, multiplia l'activité de son dévouement

et les ressources de son esprit. Elle trouvait le moyen de faire apporter des objets de literie à plusieurs de celles qui en manquaient. Elle s'occupait d'organiser l'arrivage des subsistances que d'avares Cerbères ne laissaient introduire qu'avec parcimonie et à grands frais d'argent ; et relevant le courage de celles qui en manquaient, elle leur procurait le seul adoucissement des détenus : la résignation.

On vivait au Bon-Pasteur, sauf quelques exceptions bien rares, comme dans une communauté. Les heures de la prière y étaient réglées ; et, chaque jour, des supplications pures et ardentes s'élevaient jusqu'au trône de la Divinité.

Parmi les vertus exemplaires qui régnaient au Bon-Pasteur, brillait, d'un doux éclat, la tendre et ingénieuse piété de Madame Farcy de Montavalon (Mademoiselle de Châteaubriand). Elle avait découvert dans les combles de la maison une statue mutilée de la sainte Vierge ; elle en avait assemblé les débris ; et se dérobant aux regards, elle s'était fait sous les toîts une espèce d'oratoire, d'où ses élans pleins de ferveur semblaient entrer en communication plus directe avec son Dieu.

L'hôtel d'Armaillé n'était pas resté désert, malgré l'absence des maîtres. Deux vieux domestiques le gardaient encore, et une partie des prêtres qui l'avaient adopté pour asile y étaient restés.

L'abbé Damon, revêtu de son uniforme de garde

national, venait rôder vers la brune autour de la prison. Il liait quelquefois conversation avec les gardes municipaux ; et, lorsqu'il en reconnaissait sur lesquels on pouvait compter, il faisait passer aux détenues les nouvelles du dehors et recevait celles de l'intérieur. Un grand nombre parmi les prisonnières, ne pouvant se figurer qu'il n'y eût pas eu erreur sur leur nom et sur leur position sociale, réclamaient leur mise en liberté près des membres du comité de surveillance. L'abbé Damon revisait les pétitions et les faisait remettre ; quelques personnes obtinrent ainsi leur élargissement.

Enfin, le 9 thermidor arriva. Le sang, qui continua de couler encore, ne coula plus au moins par torrents. Les détenus furent relâchés peu à peu. Un grand nombre manquaient à l'appel dans les différentes prisons de Rennes. Ils avaient été envoyés à la mort par le président du tribunal, Boissier. Les autres purent se retrouver en famille.

M. d'Armaillé et ses filles retournèrent à leur hôtel : le premier pour y reprendre sa séquestration perpétuelle ; les autres pour y continuer cette vie d'abnégation et de dévouement dont elles avaient donné jusque-là tant de preuves.

Nous avons dit plus haut que les prisons de Rennes devaient servir d'entrepôts pour fournir aux hécatombes que préparaient, sur tous les points de la France, les Proconsuls de la Convention. Nous verrons, tout à l'heure, par quelle singulière

et providentielle circonstance ces prisons ne devinrent pas un second *Bouffay* (1).

XIII.

Missionnaires de la Convention. — La Planche, Esnue-Lavallée, Le Carpentier, Carrier. — La Trinité.

Vers la fin de 93, Rennes voyait arriver dans ses murs une espèce de missionnaires, dont les prédications et les actes jetaient plus de trouble et de consternation dans les familles que ceux qui, vingt-cinq ans plus tard, faisaient trembler d'une hypocrite frayeur les timides vertus du *Constitutionnel* et de ses pieux abonnés.

On comptait en première ligne l'apostat La Planche, régicide *sans appel ni sursis*, nouvellement marié à la fille du régicide montagnard *Dégueulle*. Chaumette, président de la commune, avait donné l'accolade fraternelle, en guise de bé-

(1) Prison de Nantes que l'on remplissait à mesure que les noyades et les fusillades la vidaient.

nédiction nuptiale, à la femme de La Planche ; et ce dernier avait annoncé que, malgré sa lune de miel, il allait *sansculottiser* le Calvados, comme il venait de *sansculottiser* le Loiret. (Pour y perpétuer ses actes criminels, il y avait laissé je ne sais combien de délégués qu'on appelait des *Sous-Planches*).

C'était à la suite de cette mission qu'il se trouvait à Rennes, en compagnie d'*Esnue-Lavallée* (G) et de *Le Carpentier* (H), deux autres missionnaires conventionnels.

On y célébrait alors le triomphe des vainqueurs de l'*infâme Toulon*, comme on disait alors. Il y avait des danses, des banquets civiques, des spectacles gratuits. *L'allégresse était générale*; et, comme la grande animation des fêtes républicaines venait surtout du *jeu de la guillotine*, le missionnaire La Planche se félicitait d'avoir vu la République délivrée à Rennes, seulement dans l'espace de deux décades, de plus de *deux cents scélérats*.

Carrier, quelque temps auparavant, avait fait un séjour assez prolongé dans la capitale de la Bretagne. Les clubs et les comités de District avaient redoublé de zèle ; et La Trinité était remplie de prêtres réguliers et séculiers, amenés de tous les points du département.

Carrier avait fait sonder la Vilaine. Son lit assez étroit, ses eaux peu profondes, les nombreux obstacles dont se trouvait embarrassé son cours paisible avaient déterminé le Proconsul à faire, sur un

plus grand fleuve, l'essai de ses cruelles immersions. L'infernal plan du bateau à soupape était déjà dans sa tête.

La Loire devint donc, quelques semaines plus tard, ce *torrent révolutionnaire* (expressions de Carrier), qui devait rouler et engloutir vingt mille cadavres.

Cependant, l'homme de la destruction voulut, avant son départ, faire connaissance avec ses victimes et les compter, pour ainsi dire, afin qu'aucune n'échappât au sacrifice. Il se rendit à La Trinité, fit rassembler dans l'ancienne chapelle tous les ecclésiastiques, au nombre de plus de quatre cents, et souillant la chaire de vérité comme son maître l'avait souillée vingt-quatre ans auparavant lui-même dans l'église de Ferney (1) : « Apôtres de » sang et de carnage, s'écria-t-il avec une exalta- » tion furibonde que rendait presque comique son » accent auvergnat, » (il était d'Aurillac), » ah! » qu'elle est bonne cette République de vous ré- » chauffer si longtemps dans son sein... » A ce moment, il crut apercevoir un léger sourire poindre sur les lèvres de quelques-uns de ses auditeurs : « Vous » riez, je crois, reprit-il en écumant de rage; bien- » tôt vous ne rirez plus. » Et il descendit de la chaire, laissant retomber après lui, sur chaque marche, le sabre qu'un missionnaire en exercice traînait toujours à ses côtés.

XIV.

Souper de Carrier avec M..... — Les prisonniers de Rennes ne seront point dirigés vers Nantes.

Il y avait dans ce temps-là à Rennes, parmi les canonniers de la garde nationale, un beau et brave garçon, montant à cheval comme un Franconi, adroit tireur d'hirondelles, grand joueur de billard, joyeux convive, plein de générosité et d'honneur, voulant bien se battre, mais à armes égales, et manifestant souvent, à ses risques et périls, son mépris et sa haine contre les assassins. Plusieurs fois, lorsque le président du tribunal révolutionnaire prononçait en deux mots ses jugements : *à la mort!* M.... avait osé s'écrier dans l'audience : « *Tu n'es qu'un vil meurtrier!* » Les camarades de M.... s'empressaient alors de faire disparaître le courageux interrupteur que le juge, s'il l'avait connu, aurait envoyé sur-le-champ à l'échafaud.

Il s'était établi entre M.... et Carrier, je ne dirai pas une intimité — M.... était un viveur insouciant

et rien de plus, l'autre était plongé dans la profonde et froide préméditation des crimes qu'il allait commettre — mais les saillies de M.... déridaient quelquefois le front ténébreux du proconsul ; Carrier le recherchait volontiers et en faisait son commensal dans des soupers qui se prolongeaient souvent jusqu'au lendemain matin. La férocité a toujours aimé l'orgie. Manuel dînait rue de Chabannais avec des filles pendant le massacre des Carmes et de l'Abbaye.

Quelques jours avant son départ, Carrier rencontre M..... « Je n'ai plus rien à faire ici, lui » dit-il brusquement ; je pars demain pour Nantes ; » viens souper à la Barraque avec moi. »

Déjà, dans quelques épanchements venus à la suite de longues séances dans ce restaurant, M.... avait entrevu les horribles projets de son amphytrion. Il pouvait dire aussi comme Fulvie, en parlant du conspirateur Maxime :

On parle d'eaux, de *Loire*, et l'on se tait du reste.

M..... accepta l'invitation. Le souper fut abondant et fin. Le *confident* de Carrier avait recommandé au restaurateur de servir tout ce qui pouvait flatter le goût et porter plus promptement à la tête de son terrible vis-à-vis. Jamais l'invité de Carrier n'avait été si brillant de saillies en versant copieusement à boire à son farouche ami.

Quand il crut l'avoir suffisamment préparé : « Carrier, dit-il avec l'abandon de la confiance, » tu sais que je ne t'ai jamais demandé la moindre » grâce depuis que nous nous connaissons. Je crois, » de mon côté, t'avoir rendu quelques services. » Est-ce que tu veux me quitter sans m'avoir ac» cordé ce que je désire de toi? » — Oh! *demande*, reprit Carrier, la tête à moitié penchée sur la table et la langue embarrassée par les vapeurs du vin, que pourrais-je refuser à mon meilleur ami?..... — Eh bien! je *demande*, reprit vivement M...., qu'aucun des détenus dans les prisons de Rennes, ne soit dirigé sur Nantes!.... A ces mots, Carrier parut sortir brusquement d'un profond sommeil; il sembla repousser avec violence le poids d'un rêve importun.... — Ah! mon ami, sais-tu ce que tu veux exiger de moi? (le secret était découvert). — Je le sais ou je ne le sais pas, répartit avec force M...., mais le montagnard Carrier n'a que sa parole; je l'ai.... Les prisonniers resteront à Rennes.

Les yeux de Carrier étaient sortis de leur obite; un tremblement nerveux agitait tous ses membres; il écumait comme le tigre enchaîné à deux pas de sa proie.... Puis, après un instant de formidable silence..... « Je l'ai juré!... Ils resteront...... si tu » savais cependant ce que tu m'arraches... »

Peut-être sera-t-on étonné du respect de Carrier pour la foi jurée; mais ceux qui connaissent le cœur

cœur humain ont observé que presque tous les grands coupables tiennent *en réserve* une vertu qu'ils gardent comme une espèce d'ancre de salut, destinée à les préserver du naufrage au milieu de cette tempête que leurs passions ont rendue chaque jour plus violente et plus périlleuse.

La guillotine, comme nous l'avons dit, fonctionna trop rapidement à Rennes pendant la Terreur, mais enfin les flots de la Loire détruisaient plus rapidement encore; et quinze cents personnes, au moins, durent la vie à ce tête-à-tête qui se passait dans les premiers jours d'août 93, à deux pas et sur le terrain de l'hôtel d'Armaillé, rempli dans ce moment de suspects et de proscrits.

La famille d'Armaillé fut du nombre de celles que le dévouement, ignoré jusqu'ici, d'un généreux citoyen (1) préserva du gouffre de la Loire.

Les d'Armaillé de l'Anjou ne furent pas si heureux. Madame d'Armaillé et ses trois filles avaient été arrêtées dans les environs d'Angers, et jetées à Nantes dans cet horrible *entrepôt*, d'où l'on ne

(1) Le nom dont nous n'avons mis jusqu'ici que l'initiale ne doit point être un mystère.

M. Meslet des Iles appartenait à une pieuse et excellente famille de Vitré, qui a toujours conservé les bonnes et saines traditions. Pourquoi ne pas ajouter que l'un des plus habiles architectes du pays, et qui porte le même nom, est le parent de celui dont nous venons de raconter le trait si honorable et si émouvant?

sortait que pour aller à la submersion. C'était au milieu de la nuit que ces convois de la mort s'acheminaient à pas lents, vers le lieu du supplice, à la clarté de quelques rares et pâles flambeaux. La file des innocentes victimes avait subi un temps d'arrêt à la hauteur de Chantenay, lieu marqué pour les exécutions.

Madame d'Armaillé et ses filles grelottant de froid s'étaient pressées l'une contre l'autre, lorsqu'un des militaires qui faisaient la haie, enveloppé, à cause du mauvais temps, dans une ample capote, se penche vers l'oreille de la mère et lui glisse ces mots : « *Je puis en sauver une !* »

Madame d'Armaillé se retourne vers ses filles. Ses yeux n'ont pas le temps d'interroger leur âme. Elles avaient deviné la cause du mouvement du soldat. « Sauvez la petite ! dirent à voix basse les » deux aînées. » (Elles avaient onze ou douze ans). Et une enfant de sept à huit ans disparaissait sous le vaste manteau du militaire inconnu.

Nous avons vu, vingt-cinq ans plus tard, cette enfant sauvée des eaux : c'était alors Madame de G.... ; mais elle portait toujours sur sa noble et belle figure l'ineffaçable et douloureuse empreinte du moment terrible où elle avait entendu ces héroïques paroles : *Sauvez la petite !*

Enfin, *le sang d'Abel* cria si haut que la France entière en fut ébranlée. Ses clameurs percèrent les murs mêmes du Pandemonium où se tenaient rassemblés les bourreaux de la patrie.

La Convention appela deux de ses missionnaires à sa barre : *Carrier* et Joseph *Le Bon*.

Carrier avait fait son droit, et il le prouva. C'était *Mandrin* plaidant devant *Cartouche*. Il écrasa ses juges (hier encore ses collègues) d'arguments sans réplique. « Je ne connaissais et ne consultais que » vos décrets ; vos décrets ordonnaient d'exter- » miner ; j'exterminais. » — « Si je vous avais » moins respectés, s'écriait à son tour Joseph Le » Bon (1), je ne serais pas dans les fers. Faites » des lois justes, et vous me les verrez exécuter » avec le même dévouement. »

Aussi, le boucher Le Gendre, étourdi de ces défenses comme d'un coup de massue, clamait dans son éloquence d'abattoir : « Mais si nous sommes » tous coupables, il faut nous exécuter tous. »

Ce n'était pas le projet de la Convention. Cette réunion de grands criminels promenait quelquefois, il est vrai, *l'extirpateur* dans ses rangs ; mais c'était lorsque la minorité menaçait les têtes de la majorité.

Cependant l'embarras des *juges* croissait avec le système de défense des *accusés* ; enfin, on découvrit par bonheur un *crime singulier*, dont Carrier s'avouait coupable : c'était d'avoir, par un arrêté du 4 nivôse an II, *suspendu* son collègue Tréhouard, alors en mission dans le Morbihan. Ce fut pour ce délit que l'accusé fut envoyé au tribunal révolutionnaire.

On découvrit aussi pour Le Bon un crime d'une espèce particulière : *il avait avili en sa personne le caractère de* REPRÉSENTANT, *en arrêtant lui-même deux citoyennes d'une manière* PEU DÉCENTE. (La décence de la Convention !..) Et ce fut pour cette dérogation aux *bonnes mœurs* qu'il expia tous ses autres crimes.

Pour se débarrasser à l'avenir de ces jugements épineux, la Convention *s'amnistia* tout entière, par le décret du 4 brumaire an IV. Et voilà ce qui explique comment un si petit nombre de missionnaires de 93 expièrent leurs forfaits sur l'échafaud, et comment, de ces troncs couverts de sang, sont sortis des rejetons tellement nombreux qu'ils forment aujourd'hui une tribu au milieu de la nation.

Mais en se sauvant de l'échafaud, la Convention condamna en revanche à l'exil, *sous peine de mort, cent mille émigrés et autant de prêtres*. Je voudrais que ce décret fût cloué sur le front des panégyristes actuels de cette époque, afin de les obliger à une comparaison perpétuelle entre leur *clémence* et leurs *amnisties révolutionnaires*, et la clémence et les amnisties royales.

XV.

Nouvelles visites à l'hôtel d'Armaillé.

Pendant la détention de la famille d'Armaillé au Bon-Pasteur et à La Trinité, l'ardeur investigatrice du commissaire Rouxel s'était ralentie. A quoi bon fouiller, puisqu'il n'y avait plus rien à saisir? Son temps avait été une longue suite de décades qu'il avait chômées avec toute la ferveur d'un néophyte républicain; car les fonctionnaires de ce temps-là fêtaient au moins strictement la décade. Il n'y avait que le premier fonctionnaire public, *la guillotine*, qui ne chômait jamais.

Rouxel avait donc pris ses vacances; mais, dès que les prisonniers furent élargis, il reprit ses perquisitions.

Quinze jours après la rentrée de la famille d'Armaillé dans sa demeure, une irruption formidable et inattendue vint de nouveau troubler les habitants de l'hôtel. C'était le soir, longtemps après le

coucher du soleil. On avait joint à l'entourage habituel du commissaire un détachement de troupes, commandé par un officier.

A la première alarme, un domestique effrayé fit entendre trop clairement le cri : « *Sauvez-vous !* » Les visiteurs se précipitèrent aussitôt dans la maison. L'abbé Dubois, plus leste que les poursuivants, s'était déjà glissé sous le tas de fagots dont il connaissait les secrètes entrées ; et, la tête à moitié alongée sur les gouttières de l'hôtel Liré, il attendait dans cette posture que le danger le forcât à un changement complet de domicile.

L'abbé Debroise s'échappait par les petits pavillons donnant sur la terrasse qui conduisait au Cartage, lorsqu'en ouvrant une porte, il voit l'abbé Le Forestier entendant une confession. Il ne fait qu'un signe, referme doucement la porte, et cherhe lui-même une autre issue pour sortir de ce mauvais pas. L'abbé Le Forestier qui avait compris l'imminence du danger, monte rapidement par des escaliers dérobés jusque dans un grenier qui n'offrait aucun abri aux fugitifs ; il y aperçoit une vieille table dressée contre les parois du mur, il se blottit derrière, on lui voyait la tête et les pieds... Bientôt les pas de la troupe se font entendre ; l'officier ouvre, jette rapidement un coup-d'œil dans cet étroit réduit, et attirant brusquement vers lui cette porte dont il tenait la poignée dans la main : « Il n'y a rien ici, cria-t-il à la troupe

» qui le suivait ; allons fouiller ailleurs ! » Cet officier avait-il aperçu le fugitif? C'est un fait que nous n'avons pu éclaircir. Ce qu'il y a de certain, c'est que, dans ces temps de chasse aux hommes, la troupe réglée ne se prêtait qu'avec répugnance à un rôle indigne de sa discipline, de sa générosité et de son honneur; et que le militaire regardait comme au-dessous de lui d'être à la suite des agents de police, des gardes territoriales et de tout ce personnel de contrebande qui encombrait les avenues des Districts et des tribunaux révolutionnaires.

Cependant l'abbé Debroise, après plusieurs ricochets dans les corridors et les impasses de la maison, n'entendant plus de bruit vers l'entrée principale de l'hôtel, et jugeant au milieu de l'obscurité que la vivacité des recherches s'était dirigée ailleurs, entr'ouvrit une porte et se disposait à s'élancer, lorsqu'une main de fer l'arrêta au passage : c'était la main de Le Clerc, l'agent le plus redouté de toute la cohorte municipale. Cet homme avait mis sa haine contre les prêtres et les émigrés au service des chercheurs de victimes. Il avait dressé un chien pour le seconder dans ses fouilles homicides ; et souvent l'odorat de cet animal secondant les instincts barbares de son maître, avait indiqué à travers l'épaisseur des murs la retraite des malheureux que l'on tirait de leurs caches pour les envoyer à l'échafaud.

L'arrestation de l'abbé Debroise ralentit l'ardeur des autres poursuites. On l'interrogea aussitôt. M. Debroise aussi vénérable par ses années que par ses vertus, et aujourd'hui le doyen du Chapitre de Rennes, appartenait à l'Ordre des Bénédictins. Il n'était pas dans la catégorie des prêtres émigrés; sa famille était aimée et respectée à Rennes; on se contenta, pour le moment, de le jeter à La Trinité.

C'était l'abbé Le Forestier qui avait été principalement signalé comme ancien directeur de l'École des Gentilshommes et prêtre séculier. S'il avait été arrêté, le tribunal révolutionnaire l'eût envoyé à l'échafaud, et ses recéleurs eussent subi la même peine. (Loi du 22 germinal an II).

Ainsi se termina cette émouvante soirée.

Le Clerc, l'agent principal de Rouxel, avait fait une capture, et son chef de file n'avait rien pris; il avait cependant fureté la maison de la cave au grenier; il était grimpé plusieurs fois sur le tas de fagots *qui recélait un prêtre*, et on avait pu l'entendre s'écrier à différentes reprises : « Ah! si je » pouvais mettre la main sur ce *scélérat de Du-* » *bois!....* »

Lorsque tout fut rentré dans le calme, que le verrou de la première porte eut encore une fois assuré une tranquillité passagère aux habitants de l'hôtel, et qu'*une autre visite domiciliaire*, conduite dans tous les coins et recoins par *Mademoiselle*

d'Armaillé, ne put laisser le moindre doute sur la *sortie complète* de tous les agents du District, on vit arriver à pas comptés l'abbé Dubois. — « *Ah!* » *M. le commissaire*, disait-il en l'apostrophant » comme si Rouxel eût été présent, *vous croyez* » *que je serai disposé quelque jour à répondre à* » *vos interpellations?*...... *Eh bien, détrompez-* » *vous! Vous aurez beau appeler* : Dubois! *Lors-* » *qu'il sera sous son tas de fagots et vous dessus*, » *il ne vous dira jamais comme Adam : Me voici,* » *Seigneur*..... » Et l'abbé Dubois, visiblement étonné de lui-même, reprit encore le chemin de ses combles; et, pendant huit jours au moins, il témoignait presque de la reconnaissance envers Rouxel dont la visite lui avait inspiré *un si bon mot*. (C'est cet excellent abbé Dubois que nous avons entendu chanter l'épître, pendant trente ans, dans une paroisse de Rennes, avec un volume de voix toujours croissant).

XVI.

Continuation des visites domiciliaires à l'hôtel d'Armaillé. — Déconvenue de Rouxel. — Origine de la chanson : *Cadet-Rouxel est bon enfant.*

Cependant les lauriers de Le Clerc empêchaient Rouxel de dormir. Il ne pouvait se consoler de ne pas avoir mis la main lui-même sur un de ces nombreux prêtres réfractaires dont la présence lui était signalée dans la ville de Rennes. L'hôtel d'Armaillé était toujours son point de mire. Quand il pensa que tout le monde était remis de l'alarme qu'il y avait dernièrement causée, et que chacun commençait à y goûter une sécurité, hélas! toujours trompeuse, il y fit une nouvelle invasion.

Cette fois, l'abbé Dubois avait aperçu du mouvement dans la *nation.* Il en avait donné avis à temps, et tout le monde était sur ses gardes. L'abbé Le Forestier n'était plus dans l'hôtel. On lui avait trouvé une retraite moins exposée aux recherches. Ce digne prêtre avait un défaut souvent inhérent aux belles âmes. Prêt à faire tous les jours le sa-

crifice de sa vie, il attendait dans une confiance qui pouvait passer quelquefois pour imprudente, que la Providence disposât de lui, soit en le sauvant par des moyens inconnus, soit en l'abandonnant aux mains de ceux qui lui voulaient du mal, lui procurant ainsi la couronne du martyre.

Il ne mettait guère de secret dans les fonctions de son saint ministère. Il baptisait, il mariait, il tenait des registres exacts de ses œuvres, et laissait ordinairement tous ces papiers accusateurs livrés aux premiers regards de ceux qui seraient entrés chez lui. Mlle d'Armaillé le savait; elle veut s'en assurer; elle aperçoit un gros rouleau sur une table, elle s'en empare et se disposait à l'enfouir dans quelque cachette, lorsque la voix de Rouxel se fit entendre sur le palier de l'escalier. Il demandait où était la citoyenne d'Armaillé pour la faire garder à vue comme il faisait toujours en pareil cas. Le moment était pressant; la porte d'un vieux *cabinet* était entre-baillée; Mademoiselle d'Armaillé s'y précipite et croit y trouver... *un moyen efficace* pour faire disparaître le rouleau suspect. Elle y trouva malheureusement une installation nouvellement importée d'Angleterre.... Le *contenant* se refusait obstinément à laisser passer le *contenu*, malgré le secours d'un vieux manche à balai gisant là par hasard, et dont Mademoiselle d'Armaillé se servait pour exercer une pression foulante. Enfin, (car il faut sortir au plus vite d'une pareille description),

Rouxel impatienté de ne point voir Mademoiselle d'Armaillé, et commençant à fouiller déjà les appartements, ouvrit subitement la porte fatale. « Ah ! je vous y prends, citoyenne, s'écria l'heu-» reux commissaire qui *flaira* de suite l'importance » de sa découverte, *aujourd'hui, au moins, je n'au-» rai pas perdu ma journée.* » (C'était une fort maladroite réminiscence du célèbre mot de Titus ; mais Rouxel n'en avait pas d'autres).

Cette bonne fortune inattendue ne fit cependant pas perdre la tête au commissaire. Il remit Mademoiselle d'Armaillé aux mains de deux de ses agents ; il ordonna à un troisième d'aller promptement dans la cuisine lui querir des pincettes ; un quatrième fut envoyé en toute hâte à la municipalité pour en rapporter de la cire et le cachet officiel.

Rouxel était un vieux praticien. Il était très-versé dans la science du procureur et savait l'importance de l'axiôme : *La forme emporte le fond.* Pincettes, cire et cachet furent bientôt entre ses mains. Il ne voulut confier à personne qu'à lui-même le soin de rassembler le *corps du délit.* L'opération fut longue et désagréable. Enfin, des lambeaux de papier se réunirent tant bien que mal sous la main très-peu délicate du citoyen Rouxel, et il en composa, dans cet *étrange parquet*, un dossier assez volumineux pour faire honneur à son zèle et à son patriotique dévouement. Il appliqua des bandes pour relier son travail, y laissa couler abondam-

ment la cire municipale et cacheta le tout avec la figure de la liberté qui, coiffée du bonnet phrygien, couronna dignement l'œuvre du commissaire.

Le lendemain, Mademoiselle d'Armaillé comparaissait devant le président du District, pour assister, comme disait Rouxel, *à l'ouverture de la conspiration.*

Cependant sa famille et ses amies étaient inquiètes du dénouement de cette affaire. Elle seule conservant la fermeté de son caractère et la présence de son esprit, tranquillisait tout le monde et assurait que la fin tournerait probablement à la confusion de Rouxel. L'abbé Damon qu'elle avait interrogé sur le contenu présumé des papiers trouvés dans la chambre de l'abbé Le Forestier, lui avait dit qu'il ne les croyait pas d'une nature compromettante, ayant lui-même mis en sûreté, après le départ de l'abbé, les actes qui auraient pu donner lieu à des poursuites.

Mademoiselle d'Armaillé se présenta donc le lendemain au tribunal sans laisser apercevoir la moindre émotion sur sa physionomie.

L'auditoire était nombreux, on y remarquait surtout une affluence extraordinaire de dames de la halle et du marché aux herbes.

Le président B...... montrait comme d'habitude un front soucieux et sévère. On pouvait seulement s'apercevoir que le voisinage trop rapproché du *corps du délit* exerçait visiblement sur un de ses

sens une impression fâcheuse qu'il dissimulait avec peine.

Rouxel en grand costume s'épanouissait dans son siége de commissaire. Il avait l'air d'un triomphateur romain prêt à monter au Capitole.

Interrogatoire.

« Citoyenne, que faisiez-vous lorsque le citoyen commissaire vous a surpris ? »

Mademoiselle d'Armaillé se recueillit un instant ; puis avec une inflexion de voix dans laquelle la gravité laissait imperceptiblement transpirer l'ironie :

« Citoyen président, par respect pour la Répu-
» blique, permettez que je me dispense de ré-
» pondre à votre question. »

« Bah ! bah ! s'exclama Rouxel ! Encore une
» mauvaise plaisanterie d'une ci-devant ! La ci-
» toyenne est et sera toujours gangrenée d'aristo-
» cratie. Décachetez, citoyen président ! Décache-
» tez et vous verrez... » (Il aurait dû dire : et vous *sentirez*). — « Décachetez vous-même, reprit le
» président ! » Et Rouxel s'approchant avec empressement du bureau, parut très-satisfait d'être appelé à dérouler devant l'assemblée *ce tissu plein d'horreurs*.

« *Voilà le titre !..* citoyen président ! *prenez et*
» *lisez....* Traité sur les.... Ah ! diantre, les mots

» suivants ne sont pas faciles à déchiffrer... il fau-
» drait un grattoir !.... Traité sur les.... Ah ! oui,
» probablement sur les devoirs des sujets envers
» les rois !... Quelque baliverne semblable. » (Et le *rictus* de Rouxel exécutant à l'instant même une pointe très-prononcée vers l'une et l'autre de ses oreilles, ne laissait de doute à personne sur le contentement que lui faisaient éprouver ses réflexions).

Enfin, le grattoir permit de compléter le titre du rouleau conspirateur, et le commissaire consterné put à peine articuler ces paroles : Traité sur les... *cas réservés*.

En présence de cette découverte, le président resta un instant indécis ; la plus grande partie de l'auditoire n'avait pas bien saisi le sens ni la valeur des deux derniers mots, lorsque Mademoiselle d'Armaillé se lève avec une modeste assurance, regarde fixement le déchiffreur abasourdi, et s'adressant à son chef : « Convenez, citoyen président, que j'a-
» vais cent fois raison de *les* mettre là où je voulais
» *les* faire disparaître, lorsque le zèle trop ardent
» du citoyen Rouxel est venu si malencontreuse-
» ment m'interrompre. »

Cette explication fut un éclair pour l'intelligence de l'auditoire. Un immense éclat de rire accueillit le dénouement du drame héroï-comique, et le président lui-même eut de la peine à se défendre de participer à l'hilarité générale.

La sortie de l'audience ne fut pas brillante pour

Rouxel. Des rangs serrés de têtes blanches l'attendaient au passage. On s'apprêtait à le faire passer par les *armes*. Lorsque les courtisans du grand règne apercevaient à une des fenêtres du château de Versailles une dame aussi remarquable par sa beauté que redoutée par le mordant de son esprit, ils disaient en parlant d'eux-mêmes : « *Nous allons être passés par les armes*. » Mais c'était au moins des armes courtoises, et celles au milieu desquelles on s'apprêtait à faire passer Rouxel ne l'étaient guère.

D'abord il entendit de tous les côtés bourdonner à ses oreilles l'odieux surnom de commissaire K.... K......

Le soir, la foule des complimenteuses fut grande dans le vieil hôtel ; chacune d'elles, en félicitant Mademoiselle d'Armaillé, se crut obligée d'ajouter à son compliment une manière d'épigramme contre le commissaire du District. Les esprits s'animèrent, les rimes s'en mêlèrent. Mademoiselle d'Armaillé excitait, dit-on, avec beaucoup d'entrain, la verve de ces *Thyrtées* populaires; et voilà la date et l'origine du célèbre monument poétique élevé en l'honneur de Cadet-Rouxel. C'est ainsi qu'au milieu des faits politiques les plus graves et les plus tristes, la renommée s'attache aux faits les plus minimes et souvent les plus ridicules.

Chapitre xvii.

XVII.

Mort tragique de Mesdemoiselles de Renac et de l'abbé Maréchal. — Mort de Boissier.

Les contrastes sont une des lois les plus invariables de ce monde.

Le burlesque se rencontre à deux pas du sublime. On entend les sanglots à côté des rires immodérés de la joie ; et les victimes marchaient dans ce temps-là au supplice, les oreilles souvent cruellement impressionnées par les chants anacréontiques de leurs bourreaux. Après s'être amusée de la mésaventure de Rouxel, la ville de Rennes fut plongée dans la stupeur par la sanglante exécution que nous allons raconter.

Deux demoiselles fort âgées, Mesdemoiselles de Renac, habitaient à Rennes une maison solitaire dont les malheureux seuls connaissaient l'entrée. Une vieille servante formait tout le personnel de leur service. Elles n'avaient de correspondance ni au dedans ni au dehors, et dans l'isolement auquel

elles s'étaient condamnées, il reste encore à savoir si elles avaient eu connaissance qu'un prêtre proscrit (l'abbé Maréchal) eût trouvé chez elles un asile.

Les limiers de Boissier, président du tribunal révolutionnaire, s'étaient doutés de quelque chose et se servirent, pour s'en assurer, du plus infâme moyen. Un homme se présente un soir à la porte; il frappe discrètement; la vieille servante vient ouvrir. Cet homme prend un air mystérieux; il dit être envoyé par un moribond qui sait qu'un ecclésiastique est caché chez Mesdemoiselles de Renac: ce moribond prie le prêtre de venir l'administrer promptement. La servante soupçonneuse répond qu'il n'y a personne caché chez ses maîtresses; le fourbe se retire affectant un air désolé. Il revient bientôt, il nomme le prétendu moribond dont le nom était effectivement connu de la vieille servante; elle ne se rend pas encore; elle referme la porte et va raconter à l'abbé Maréchal cette visite nocturne. Le bon prêtre n'hésite pas; le nom lui est connu; un chrétien réclame son ministère: il sort, mais à peine avait-il franchi le seuil de la porte qu'il tombe dans le guet-à-pens qu'on lui tendait.

A cette victime, Boissier en joignit deux autres: c'étaient les vénérables hôtesses de l'abbé Maréchal. Tout fut condamné à mort avec accompagnement des plus grossières injures; et, le jour même, trois têtes roulaient sur l'échafaud.

La clameur publique s'éleva cette fois avec plus

de force encore contre Boissier. Aux premières élections où il s'exposa aux suffrages de ses concitoyens, deux voix lui manquèrent. — *Misérable! lui cria-t-on, ce sont les voix de Mesdemoiselles de Renac qui te manquent.*

A quelque temps de là, Boissier se trouvant sur La Motte, promenade de Rennes, vis-à-vis l'hôtel de Renac, entendit derrière lui articuler distinctement le nom de *Boissier*. Il se retourne; deux jeunes gens le suivaient à vingt pas. — Qui m'appelle? s'écria-t-il. — Personne, répondirent les jeunes gens... Un instant après le nom de *Boissier* retentit plus fortement à ses oreilles. — Mais c'est vous qui m'appelez... — Non... fut la seule réponse qu'il obtint. Au troisième tour de cette promenade circulaire, au moment où il passait de nouveau devant le fatal hôtel, un formidable : *Boissier!* retentit encore. — « Chiens d'aristo- » crates, c'est vous! mais je vous enverrai... » — « Tu ne nous enverras nulle part, reprit un des » jeunes gens; mais tu iras toi-même rejoindre » avant peu dans la tombe les innocentes victimes » dont la voix te poursuit comme un remords. » A cette apostrophe, accompagnée de regards foudroyants, Boissier précipite ses pas vers sa demeure. Dans la fureur qui l'agite, il y entre le blasphême à la bouche. Une fièvre brûlante le saisit. On appelle des médecins; les remèdes sont inutiles. Un prêtre (ah! c'est là le sublime de la charité catho-

lique), un prêtre qui l'avait connu autrefois sort, au péril de sa vie, de sa retraite ignorée, et vient offrir au moribond le seul et véritable moyen de calmer les ardeurs qui le dévorent. On lui interdit l'entrée. Un de ces hommes qui, dans ces circonstances, s'établissent toujours les *surveillants de la mort éternelle*, fait entendre au digne envoyé de Dieu ces orgueilleuses paroles dictées par l'esprit de l'enfer et que nous avons eu bien des fois l'occasion de croire stéréotypées dans la bouche de *l'affilié: On n'a pas besoin de vos services; l'âme du malade est pure comme la Divinité*... Et on raconte, et le prêtre lui-même l'a raconté, que la folie d'une telle réponse était due, dans la circonstance, au fils de Boissier.

Boissier mourut dans les plus horribles convulsions du désespoir. Comme le dernier accès de rage de Voltaire avait eu pour spectateur l'honnête et célèbre Tronchin, les derniers râles de Boissier s'exhalèrent devant un jeune médecin dont la réputation, naissante alors, suivit plus tard une progression toujours crissante. Tout bouleversé de ce terrible spectacle, il disait en sortant: « Je viens de » voir mourir l'impie, et je ne crois pas que la » colère du Ciel puisse aller plus loin dans ses châ- » timents. » (Médecin émérite, causeur agréable et littérateur distingué, le docteur Crespin est mort à Rennes dans l'amour et la pratique de toutes les vérités de la religion).

XVIII.

Bal des victimes. — Reprise d'armes après la pacification de La Prévalaye. — Robinet.

Après la pacification de La Prévalaye, il y eut un bal patriotique à l'Hôtel-de-Ville, auquel le bon sens populaire donna le nom de *bal des victimes ;* on y voyait les orphelines danser avec les fils de ceux qui avaient envoyé leurs pères à l'échafaud ; c'était la *fusion* du moment. Un mois après, le sang coulait de nouveau et les victimes en avaient été pour leurs frais de toilette.

En effet, une rencontre eut lieu, à trois lieues de Rennes, sur le territoire de Verhnes, entre les *royalistes* et les *bleus ;* huit de ces derniers restèrent sur le carreau. Aussitôt la garnison de Rennes couvrit la campagne et fit, comme cela se pratiquait toujours, une razzia générale dans la commune de Verhnes et les communes environnantes, sur tous les hommes jeunes ou vieux, pères de famille ou célibataires. Il fallait, dans ces temps-là, bien des rigueurs et bien du sang pour apaiser les *mânes* d'un républicain. Une blessure problématique reçue par Dar-

tigoyte, dans l'exercice de ses missions, coûta la vie à dix citoyens inoffensifs.

Tous ces malheureux paysans furent liés et amenés à Rennes ; on les laissa toute une journée sur la place du Palais avant de les jeter en prison.

Au milieu d'eux se trouvait un homme de moyenne taille, d'une figure douce et agréable et dont les vêtements soignés contrastaient avec ceux de ses compagnons d'infortune : c'était *Robinet*, l'auteur de *La Nature*, à qui Barruel a consacré quelques-unes de ses plus piquantes Helviennes.

Propriétaire de La Gaillardière, maison de campagne où il demeurait dans la commune de Verhnes, Robinet, tout occupé dans le moment de la propagation de ses systèmes matérialistes, était bien loin de conspirer contre la République, dont les doctrines s'accordaient si bien avec les siennes. Il avait, comme je l'ai dit, la figure d'un honnête homme. Ces figures-là étaient toujours suspectes aux *Brutus* et aux *Scevola* de l'époque. On lui trouva le type d'un ecclésiastique déguisé ; on lui soutint qu'il était curé ; et quand il s'en défendait par les plus énergiques dénégations, on le rangeait aussitôt dans la catégorie des moines. Bref, on le jeta en prison. La peur le saisit (K) ; il composa bien vite un ouvrage qui prouva qu'il n'était point ce que l'on croyait ; et son *Almanach Républicain*, que son honorable famille s'empressa de faire disparaître autant qu'elle le put, lui valut son élargissement.

Robinet avait laissé son esprit s'égarer dans les voies de l'erreur, mais son cœur n'avait point participé à ses premiers égarements. Avant la Révolution il avait à sa campagne un chapelain; il entendait la messe et il voulait que tous ses domestiques y assistassent comme lui. Sa femme était fort pieuse et récitait chaque jour, en se promenant, un nombre considérable d'*Ave Maria.* Robinet l'accompagnait dans ses pieux exercices et ne l'interrompait jamais. Une de ses nièces, religieuse hospitalière à Vannes, chassée par la tourmente révolutionnaire, s'était retirée près de lui. Comme elle exprimait un jour à son oncle la crainte qu'elle avait de ne pas le rencontrer, après la mort, là où elle espérait aller— « *Voyez-vous cet arbre*, lui dit Robinet, en lui montrant un chêne à moitié desséché par les ans, » *bientôt il va rentrer pour toujours dans la terre* » *d'où il est sorti. Eh bien, vous et moi nous aurons* » *le même sort.* »

Mais, comme je l'ai dit, le cœur de Robinet n'était pas gâté : il y avait de la simplicité dans ses aberrations, et Dieu ne repousse que la *malice orgueilleuse.* Revenu vers la fin de sa vie aux premières impressions de sa jeunesse et de son éducation chrétienne, Robinet termina sa carrière dans les sentiments les plus religieux.

Le 13 septembre 1798, minuit venait de sonner à l'horloge de la ville, lorsqu'une clarté douteuse

et vacillante se montra derrière les vitres enfumées de la chaumière occupée par les époux Troyard. C'était le signal d'un touchant évènement de famille. La planchette s'allongea sans bruit sur le mur de la terrasse de l'hôtel d'Armaillé ; des femmes, des enfants, quelques fidèles serviteurs, se glissant furtivement dans l'ombre, posaient légèrement le pied sur ce fragile appui et disparaissaient successivement dans la plus épaisse obscurité.

Le réduit le plus secret et le plus hermétiquement clos de la modeste demeure des époux Troyard était éclairé par deux cierges assujettis aux deux extrémités d'un meuble qui servait à offrir le Saint Sacrifice ; le prêtre (L) était revêtu de ses ornements sacrés ; Mademoiselle Agathe d'Armaillé allait donner sa main à un proscrit....... Depuis six ans M. de Legge (M) dérobait sa tête à l'échafaud. Tantôt pressé entre deux murs ; tantôt perdu au milieu des broussailles dans les profondeurs de la forêt du Pertre ; tantôt enroulé sur lui-même dans un de ces trous circulaires creusés par l'ingénieuse prévoyance des paysans fidèles à Dieu et au Roi, M. de Legge n'avait dû vingt fois la conservation de ses jours qu'à une miraculeuse intervention de la Providence. Il le savait bien ; aussi, pendant quarante ans, son existence ne fut-elle qu'une continuelle action de grâces envers le Dieu dont il aimait à publier la miséricorde infinie à son égard (1).

(1) M. de Legge a laissé à sa famille un touchant souvenir de

M. d'Armaillé n'assistait point à la cérémonie. Esclave de sa parole comme un preux du moyen-âge, il avait béni les futurs époux avant qu'ils allassent à l'autel, et à leur retour, il les pressait tendrement sur son cœur.

Occupée désormais de ses devoirs de femme et de mère, Madame de Legge ne démentira pas un seul instant, pendant sa longue et laborieuse carrière, le dévouement, l'abnégation, la résignation et le courage de ses premières années. Les épreuves les plus inopinées et les plus douloureuses se multiplieront pour elle : sa foi sera toujours au niveau de ces épreuves.

La Révolution de 1830 avait rempli de soldats les paisibles hameaux des provinces de l'Ouest. Le roulement inaccoutumé d'un tambour effraie les chevaux dans la traversée d'une bourgade... et une tendre mère voit périr sous ses yeux le second de ses fils... Bon et pieux jeune homme, il s'était nourri, quelques heures auparavant, de ce pain miraculeux qui faisait marcher le Prophète, pendant quarante jours et quarante nuits, jusqu'à la montagne d'Horeb. Il s'était désaltéré à cette source dont les eaux *rejaillissent jusqu'à la vie éternelle*. Sa mère ne l'avait point ignoré, et sa religion puisant une nou-

sa foi et de sa piété profonde en élevant dans la cour de sa modeste demeure, près le bourg du Pertre, une croix très-haute, toujours existante, qui attire chaque jour les regards et la vénération de ses enfants et du bon peuple qui les environne.

velle force dans cette consolante certitude, elle gémit, elle pleura, il est vrai, comme Rachel ; mais elle fut au moins préservée, dans ce brisement du cœur maternel, des angoisses du désespoir.

Un jour au milieu de ses aspirations brûlantes de confiance en Dieu, elle aperçoit soudainement à ses pieds une litanie de la *Providence* dont la reproduction ne se trouve nulle part. Elle la ramasse comme un bienfait tombé du Ciel, et elle ne passera pas désormais une seule journée sans la réciter. Il fallait entendre avec quel élan elle répétait ces paroles : « Providence dont les refus et les délais sont » des *grâces*, parce que vous nous en réservez sou» vent de plus avantageuses que celles que nous » vous demandons : Ayez pitié de nous ! »

Atteinte depuis longtemps par de longues et cruelles névralgies, réduite à ne plus pouvoir sortir de ses appartements, elle apprend le décès d'un vénérable prêtre, mort plein de jours et de vertus. Le peuple de Vitré, dans sa pieuse confiance, se partageait comme des reliques les vêtements de son vénéré pasteur. Madame de Legge en obtient une parcelle, la renferme dans un bandeau qu'elle applique sur la partie la plus douloureuse de son mal, et cette souffrance de plus de trente ans, fixée toujours à la même place, disparaît pour ne plus revenir.

C'est à l'âge de près de quatre-vingts ans que Madame de Legge reprend toute son activité pre-

mière de corps et d'esprit. L'inégalité, la rigueur de la température ne l'affectent plus. Elle lira désormais sans le secours ordinaire des auxiliaires de la vieillesse; et, lorsque, dix ans plus tard, elle rendra son âme à Dieu, ce sera en affirmant qu'elle ne ressent pas le plus *léger malaise*, et en appelant *un beau jour de fête* le dernier de ses jours.

NOTES.

(A) Une des meilleures caricatures constitutionnelles de l'époque fut l'Evêque du *Gers*, ex-aumônier de la garde nationale d'Auch. Ce pontife de nouvelle fabrique se présenta à la barre de l'Assemblée, et laissa tomber de sa bouche fraîchement épiscopale ces patriotiques paroles : « Il me reste un vœu à former, c'est de voir se terminer ce » Code qui servira de modèle à ce vaste Univers. C'est » alors que portant dans mes mains *ce Code plus qu'humain* » (la Constitution), je l'offrirai à l'Eternel, et que, dans » mes transports d'allégresse, je m'écrierai comme le juste » Siméon : *Nunc dimittis*, *etc.* »

Je ne sais si le nouveau Siméon eut le bonheur de porter dans ses bras *ce Code plus qu'humain*; mais ses transports, dans tous les cas, ne furent pas de longue durée. *Le modèle de l'Univers* fut bientôt remplacé par un autre, celui-ci par un troisième, le troisième par un quatrième, etc... Ces produits de l'imagination ou du délire qu'on appelle *constitutions écrites*, ne sont jamais pourvus de beaucoup de longévité, et la cause qui les mit au monde est aussi le motif de leur prompte disparition.

(B) Un fait acquis à l'histoire et dont l'explication se trouve dans la *connaissance de soi-même*, c'est que tous ces ministres du Seigneur, malheureusement en insurrection, comme les Scribes et les Pharisiens, contre leur véritable chef spirituel, avaient subi un *affaissement* dans leurs croyances politiques avant d'en subir un dans leurs croyances religieuses.

Le *citoyen* envieux, turbulent, ambitieux, impatient de la hiérarchie sociale et des formes du Gouvernement sous lequel il vivait, avait précédé le *prêtre* en état de révolte contre le Vicaire de Jésus-Christ. C'était du comité ecclésiastique de la Constituante, dans lequel se trouvait un certain nombre de curés connus par leur haine contre l'épiscopat, que venaient ces avis adressés aux corps administratifs : « *Osez tout contre le clergé et vous serez soutenus.* »

(C) Le Coz, nommé à l'époque du concordat de 1801 archevêque de Besançon, n'exigea point des prêtres assermentés la rétractation demandée par le Saint-Siége, ne l'ayant pas faite lui-même. En 1804, il publia une apologie de la Constitution civile du clergé et fit l'éloge de ceux qui l'avaient jurée. Appelé par Pie VII, alors en France, il signa enfin, après quelques difficultés, un acte d'adhésion et de soumission aux jugements du Saint-Siége et de l'Eglise catholique, apostolique et romaine sur les matières ecclésiastiques. Il n'en gouverna pas moins son diocèse avec cet esprit de secte et d'erreur qui rendit stérile toute son administration, en éloignant de lui ses collaborateurs.

Le Coz était né à Plounévez-Porzai, commune à quatre lieues de Quimper. Dans le cimetière de la paroisse se voit la tombe d'une de ses sœurs sur laquelle la piété *népotiale* a fait graver que N.... Le Coz était sœur de Mgr Le Coz, archevêque de Besançon, *mort en odeur de sainteté*. (Le neveu ou la nièce auraient dû au moins ajouter : *Constitutionnelle*.)

(D) Sa sœur Adelaïde de Cicé est devenue, malgré sa modestie, une des plus pures et des plus nobles célébrités de l'époque.

Compromise dans l'attentat du 3 nivôse pour avoir donné, à son insu, asile à l'un des accusés, le magnifique plaidoyer de Bellart révéla au public les mystères d'une vie qui ne voulait avoir que Dieu pour témoin de ses œuvres et de ses vertus.

Jetée, à cette occasion, au milieu des filles perdues que renfermait la prison de Saint-Lazare, Adelaïde de Cicé y parut comme un ange chargé de réconcilier ces tristes créatures avec le Ciel. Aux chansons infâmes et dissolues, succéda bientôt le chant des cantiques. C'était la nouvelle *envoyée* qui en composait les pieuses et touchantes paroles appropriées, avec autant de zèle que de tact, aux esprits indisciplinés qu'elle voulait soumettre à Dieu.

Quand les portes de Saint-Lazare s'ouvrirent devant l'intéressante prisonnière; quand la *mère* des pauvres, le *soutien* des orphelins, la *consolatrice* des affligés, ainsi que l'acclamait son éloquent défenseur, fut rendue à ses œuvres de tous les jours, ce fut une désolation générale parmi toutes ces malheureuses.

On lui fit promettre de revenir pour entendre sa parole si douce et si persuasive; elle revint; et Adelaïde de Cicé ajouta à tous ses *titres*, devant Dieu, celui de *Directrice* des filles de Saint-Lazare.

Mademoiselle de Cicé ne connaissait point d'obstacles pour faire le bien : son divin maître se plaisait à les aplanir en sa faveur. Elle ne disposait que d'une très-modique fortune, et elle donnait des sommes immenses aux malheureux. Mais toutes les bourses se déliaient à sa parole, et chacun voulait contribuer à des charités faites avec tant de délicatesse, de bonne grâce et de dévouement.

Adelaïde de Cicé, dont la santé toujours frêle et chance-

lante, n'était soutenue que par l'amour de Dieu et du prochain, mourut au mois d'avril 1818. Elle s'était retirée, depuis longtemps, dans une modeste chambre des Missions Etrangères. De son appartement elle pouvait passer dans une petite tribune qui lui permettait d'assister, malgré ses infirmités, au Saint Sacrifice de la messe, et de s'éloigner le moins possible du centre de toutes ses affections. Ce fut dans cette tribune que son âme quitta la terre, un dimanche, à quatre heures du matin, après être restée toute la nuit en communication directe et fervente avec Celui qu'elle avait toujours aimé par-dessus toutes choses.

Son corps resta près de trois jours dans la place même où il était au moment de sa mort, conservant toute sa souplesse, ne répandant aucune odeur, tandis que sa figure respirait un air de béatitude que chacun s'empressait de venir admirer.

Une foule innombrable de personnes, dont beaucoup appartenaient à la haute société de la capitale, sollicitaient avec instance quelques souvenirs qui leur rappelassent la pieuse Adelaïde; et le vénérable curé des missions, l'abbé Desjardins, achevait son éloge en disant hautement que la vie et la mort de Mademoiselle de Cicé réunissaient tous les caractères de la sainteté la plus éminente.

(E) On voit, en parcourant l'histoire des temps les plus reculés, que les femmes se sont toujours montrées supérieures aux grandes crises et qu'elles les ont presque toujours heureusement surmontées. Cela tient peut-être à ce qu'elles sont plus profondes observatrices que nous des différents mouvements de l'âme dont elles savent démêler les passions diverses avec une merveilleuse sagacité.

Dans l'éloignement surtout où les tiennent les Gouvernements modernes de tous les grands intérêts de la société, que voulez-vous qu'elles fassent, si ce n'est d'analyser continuellement leurs sentiments les plus intimes, de les ma-

nier

nier sans cesse comme la navette et l'aiguille, si on peut s'exprimer ainsi, et d'en composer le tissu le plus fin, le plus délicat et le plus brillant de leur existence ?

Louis XIV, qui aimait à se reporter au vieux temps des grandes choses, parce qu'il avait le projet et le désir d'en faire lui-même de fort grandes, appelait toutes les classes et toutes les positions sociales à lui venir en aide pour l'accomplissement de ses vastes desseins.

Comme les Germains, il savait, dans l'occasion, confier aux femmes les affaires les plus importantes.

Dès les premières années de son règne, il écrivait à la comtesse d'Armagnac, *son ambassadrice extraordinaire* près la cour de Savoie : « Ma cousine, on pourrait dire que ja- » mais prince ne fut mieux en ambassadeurs que je le suis » en ambassadrice ; aussi, de tous les ministres que j'ai » dans les pays étrangers, il n'y en a pas un de qui les dé- » pêches me plaisent plus que les vôtres, et même je puis » ajouter qu'il n'y en a point pour qui j'aie tant d'estime que » pour vous. C'est une vérité que les effets vous confirme- » ront en toute rencontre. » On ne peut dire ni plus royalement, ni plus galamment ; et c'était toujours ainsi que disait Louis XIV.

(F) L'hôtel *Liré* appartenait à la famille de La Bourdonnaye qui avait ajouté ce nom au sien pour se distinguer de ses autres parents les La Bourdonnaye de Blossac, de Montluc, etc.

Les actes révolutionnaires avaient promptement frappé cette famille, dont le chef et les fils étaient allés chercher un asile à l'étranger.

L'un d'eux, devenu plus tard le commandant de La Bourdonnaye, est mort aux Invalides criblé de blessures reçues au champ d'honneur. Il avait de grands points de ressemblance avec Crillon. Brusque, franc, loyal et brave comme lui, sa pensée se traduisait toujours par cette énergie d'ex-

pression qui décèle la noblesse et la vigueur de l'âme. Un jour un ami, croyant lui faire plaisir, s'apprêtait à raconter devant lui la mésaventure d'un homme qu'il savait avoir été ingrat envers son bienfaiteur. Arrêtez ! cria le commandant ; il avait fait une *mauvaise* action, j'en avais fait une *bonne* : double raison pour ne pas en parler.

La famille de La Bourdonnaye Liré n'est plus représentée aujourd'hui que par une sœur du commandant, Madame la comtesse d'A....., femme aussi remarquable par l'élévation de son esprit que par l'aménité de ses manières. C'est la mère du général d'A...., héritier des vertus militaires de son oncle, et disposé comme lui à prendre pour *flatterie* ce qui ne serait que l'expression de la *vérité*.

(F *bis*.) Lanjuinais était janséniste. Il appartenait à cette secte triste et morose qui, seule entre toutes les hérésies, manifeste l'opiniâtre prétention de rester dans l'Église, malgré l'Église elle-même ; secte aride, désespérante et qui faisant peu de cas de la *grâce*, ne fait non plus grâce à personne. Cependant il faut avouer que le républicain Lanjuinais s'est fait plusieurs fois *grâce* à lui-même. D'abord, son puritanisme ne fut point effrayé, quelques années plus tard, du titre de Comte de l'Empire; et, un peu plus tard encore, le manteau fourré de la Pairie des Bourbons ne sembla point être pour lui la tunique de *Nessus*.

Mon Dieu ! que les Gouvernements qui laissent faire, depuis soixante ans, des révolutions ont eu peu de perspicacité pour ne pas en démêler les causes !... C'est à Casimir Périer qu'on doit le mot du siècle, lorsqu'il a dit poliment en parlant de son parti : « Nous étions des *probités*.... fati-« guées d'attendre. » Il est vrai que les *probités* sont si nombreuses qu'aucun Gouvernement ne peut jamais se flatter de ne pas les avoir fait *attendre* trop longtemps.

(G) Esnue-Lavallée, régicide de la Mayenne. Au passage de l'armée du prince de Talmont à Laval, une femme

royaliste se dévoua pour sauver la vie à Esnue-Lavallée, et parvint à le soustraire au juste châtiment que méritaient ses crimes. Après la destruction de l'armée vendéenne au Mans, la reconnaissance d'Esnue se manifesta par l'envoi de sa protectrice à l'échafaud.

(H) Lecarpentier, huissier à Valognes, régicide sans appel au peuple ni sursis, envoyé en mission dans la Manche, l'Ille-et-Vilaine et les Côtes-du-Nord, inventeur des *purgatifs révolutionnaires*, comme il l'écrivait agréablement à la Convention, le 9 mars 94.

Les habitants de Saint-Malo, dans une pétition du 8 floréal an III, le comparaient à Carrier et à Joseph Le Bon.

Après avoir arrêté une première liste de proscrits de sa ville et récapitulé leur fortune, il s'écriait : « *Diable! Va-* » *lognes ne vaudra pas Coutances ; il y a plus d'un million* » *de différence ; il faudra réparer cela au premier envoi.* »

Rappelé sur la scène politique par le 20 mars 1815, Lecarpentier fut banni après les cent jours. Il rompit son ban, et la cour d'assises du Calvados le condamna à la déportation. Cette nouvelle faillit causer des attaques de nerfs au *Constitutionnel.* Il fit un plaidoyer en faveur de son client, et il le terminait ainsi : « Le fait est que M. Lecarpentier » est un vieillard GÉNÉRALEMENT aimé dans son pays où il » est connu par ses vertus et surtout par sa bienfaisance. » (18 novembre 1819). — Il paraît que les parents et amis du *Constitutionnel* n'avaient pas éprouvé l'effet des *purgatifs* de Lecarpentier et qu'aucun de ses abonnés ne s'était trouvé porté sur les listes de *bienfaisance* de Coutances et de Valognes.

Lecarpentier au Mont-Saint-Michel ne manquait ni des nécessités, ni même des superfluités de la vie. Il était assuré de ne pas sortir de prison pour monter à l'échafaud. Ses innombrables victimes eussent été heureuses qu'il eût fait pour elles ce que le Gouvernement, qui devait le traiter en ennemi, a fait pour lui.

(I) Après ses communions sacrilèges, Voltaire avait quelquefois la sacrilège audace de monter dans la chaire de l'église de Ferney pour insulter de plus haut, s'il était possible, le Dieu qu'il venait de trahir. Les plus cruels tyrans de la Révolution prenaient tous comme les Encyclopédistes, la qualification d'apôtres de la raison et de la philosophie.

Carrier était philosophe; Lecarpentier était philosophe; *Laignelot,* le commensal assidu du bourreau, était philosophe. Et, par le fait, ces misérables ne faisaient que mettre en pratique les leçons de leurs maîtres qui portaient ordinairement, au dix-huitième siècle, le nom de dispensateurs de la *sagesse* et de la *raison*. Aussi, au moment où les crimes de la Révolution, fomentés par l'impiété, débordaient de toutes parts, pouvaient-ils s'écrier avec vérité : « Voltaire » n'a pas *vu* tout ce que nous faisons, mais il a *fait* tout » ce que nous voyons. » (Mercure du 7 août 1790).

(J) Carnot écrivait à Le Bon le 15 novembre 1793 : « Le » Comité de Salut Public vous fait observer qu'investi de » pouvoirs illimités, vous devez prendre, dans *votre énergie,* » toutes les mesures recommandées par le salut de la pa- » trie. Continuez donc votre *attitude révolutionnaire* ; le » comité APPLAUDIT A VOS TRAVAUX. »

(K) C'est M. de Maistre qui a dit que *les trois quarts des crimes devaient leur origine à la peur*. Rien n'est plus vrai. La Révolution avec son cortége de vices et de mauvaises actions ne règne, depuis soixante ans, que par la terreur qu'elle inspire à ceux qui la supportent. Les Français ne se meuvent plus qu'au son d'un air : celui des *Trembleurs*.

Quand les temps seront venus, il ne sera pas difficile de faire voir que la Révolution est plus *un fantôme qu'une réalité ;* qu'elle agit plus sur les esprits troublés que sur le reste ; et que, du moment où personne ne la craindra, elle s'évanouira comme ces spectres qui disparaissaient devant la contenance fière et courageuse d'un brave paladin.

(L) Trois ans après, l'abbé Damon, car c'était lui qui célébrait le Saint Sacrifice, reparaissait ostensiblement en public avec tous ceux de ses confrères que Dieu avait daigné protéger pendant la tourmente. Ces héros de la foi, confiants dans les destins sacrés de la barque de Pierre, abordaient comme elle, après la tempête, sur une plage que la puissance de Dieu venait de rendre hospitalière par le plus miraculeux changement.

Ce fut un imposant spectacle et un jour plein de sainte allégresse que celui où tous les vrais et bons pasteurs furent appelés à rendre compte devant le *véritable juge* de leur croyance et de leurs œuvres pendant les jours mauvais qui venaient de s'écouler.

Mgr Le Maillé, nouvel évêque catholique de Rennes, avait convoqué dans la grande salle de son palais, à la suite du concordat de 1801, tous les membres de son clergé qui avaient pu dérober leur tête à l'échafaud. Plus de deux cents répondirent à l'appel. L'étonnement fut général. On se demandait comment ils avaient échappé en si grand nombre à la mort qui les poursuivait de toutes parts sous des formes si cruelles et si ingénieusement combinées.

Les fronts de ces vénérables confesseurs respiraient tout ensemble le bonheur et la souffrance. Chacun racontait ses privations, ses angoisses, ses tortures, et tous glorifiaient Dieu de les avoir préservés des faiblesses et des lâchetés de l'apostasie.

Le troupeau des *constitutionnels* se présenta en même temps. Il était peu nombreux. La pâleur de l'épreuve n'était pas répandue sur leurs visages, et on y lisait un embarras visible, malgré l'assurance affectée dont chacun faisait en sorte de parer son maintien.

Le Concordat donnait le tiers des places aux prêtres assermentés, à la condition que chacun d'eux signât un formulaire comprenant le regret du passé, et assurant le

chef visible de l'Eglise de l'entière soumission du signataire aux lois et constitutions apostoliques et romaines.

A peine Mgr Le Maillé avait-il lu le formulaire, que des réclamations s'élevèrent du milieu des dissidents. — « Nous » ne pouvons pas signer à la légère une pièce de cette im» portance, fit observer l'abbé L......, j'y aperçois déjà cinq » hérésies. » — « J'en aperçois bien davantage, s'écria » l'abbé M...... »

Le sourire commençait à courir sur les lèvres des pasteurs fidèles. — « Messieurs, reprit avec une imposante » autorité Mgr Le Maillé, les moments sont précieux ; vos » vénérables confrères ont hâte de retourner remplir, au» près de leurs pieux paroissiens, le ministère sacré que » la violence les a empêchés d'exercer depuis si longtemps. » Je vous donne une heure pour faire vos réflexions, vous » prévenant que je passerai outre dans la collation des » places si vous persistez dans votre rébellion. »

Au bout d'une demi-heure toutes les hérésies avaient disparu. Les assermentés signèrent le formulaire. On crut moins dangereux de faire de l'abbé L..... .. un chanoine, qu'un curé de ville ou de campagne. L'abbé M....... devint *bibliothécaire* de Rennes ; on aurait pu aussi bien lui confier les finances ; car, comme ce bibliothécaire de l'Escurial que l'on proposait pour ce poste éminent, parce que, n'ayant rien pris dans les livres dont il était environné, il eût également laissé intacts les revenus de l'Etat, l'abbé M........ n'augmenta pas d'une seule idée, pendant quinze ans, la *somme* de ses connaissances. Il avait cependant des prétentions à la néologie ; il aurait voulu enrichir le dictionnaire de l'Académie de quelques-uns des termes dont il se servait ; et c'était dans cette vue que, pour exprimer la variété des sciences et des arts que possédait un seul homme, il ne manquait jamais de dire : « *C'est une personne bien talentée.* »

L'abbé Damon fut nommé à une modeste cure auprès de

Vitré. Il y a exercé, pendant près d'un demi-siècle, les vertus presbytérales les plus accomplies. Ses paroissiens l'aimaient comme un père et le consultaient dans toutes leurs affaires comme un infaillible oracle. Aussi, cette paroisse représentait-elle la ferveur et la régularité de ces heureuses chrétientés du nouveau monde dans lesquelles il n'y avait qu'*une voix* et qu'*une âme* pour louer Dieu et aimer son prochain.

L'abbé Damon a laissé après lui d'utiles et pieuses fondations et légué à ses successeurs une bibliothèque dont les ouvrages, aussi nombreux que variés, rendent témoignage de son érudition théologique et de son goût exquis pour les sciences et les belles-lettres.

(M) M. de Legge, ancien officier au régiment de Clare, était un homme d'une foi simple et vigoureuse. Il marchait droit et ferme dans le sentier de l'honneur et de la vertu; et Dieu qui se plaît à récompenser le confiant abandon de ceux qui lui livrent leur volonté, en faisant éclairer toutes leurs démarches par l'ange du bon conseil, lui accorda, pendant sa vie, la faveur, beaucoup plus rare qu'on ne le croit dans le monde, de n'être jamais ni *trompeur* ni *trompé*.

Trois jours apres cette infernale bataille, connue sous le nom de *Déroute du Mans*, M. de Legge s'acheminait avec précaution vers l'un de ces asiles secrets que la forêt du Pertre ménageait à ceux qui en connaissaient les détours. En approchant, le bruit d'une conversation très-animée frappa ses oreilles; il s'arrête, il écoute...

Dans ces réduits, à moitié creusés sous terre et recouverts de quelques branches d'arbres, sur lesquelles on étendait une couche de feuilles entremêlée de mousse et de ronces, le silence le plus absolu était la meilleure sauvegarde des réfugiés. On ne faisait point de feu dans ces tristes demeures, de crainte que la fumée ne guidât la

marche de l'ennemi, et les membres de ceux qui s'y blottissaient, souvent engourdis par la pluie glacée qui pénétrait de toutes parts, au travers d'une couverture horizontale et spongieuse, ne pouvaient se ranimer à la chaleur d'une flamme hospitalière.

Enfin, M. de Legge distingua le son de quelques voix qui ne lui étaient pas inconnues; il franchit rapidement l'espace qui le séparait de la loge (c'est ainsi qu'on nommait ces cachettes) et se trouva, tout à coup, en face de l'orateur souterrain. C'était le comte de Puisaye, distribuant des passeports, parfaitement en règle, à des hommes chargés de découvrir les traces du prince de Talmont, donnant des ordres, parlant de la concentration prochaine de forces considérables dans la forêt du Pertre, et se posant comme l'eût fait le général en chef d'une armée de cent mille hommes la veille d'une bataille dont le succès n'aurait pas été douteux.

Mais, interrompit le nouvel arrivé : « Vous ne savez donc » pas, Monsieur, que l'armée de la Vendée est anéantie; » et que le petit nombre des malheureux échappés au car- » nage, aujourd'hui sans chefs, sans armes et sans muni- » tions, ne cherchent que des retraites ignorées, comme » celle où nous sommes maintenant (si l'éclat de votre pa- » role ne l'a pas trahie), pour se soustraire à la fureur de » leurs ennemis. »

Puisaye, sans se tourner du côté de l'interrupteur, continua imperturbablement, et à plus haute voix encore, son intempestive harangue. « Cet homme est un *traître* ou » un *insensé*, accentua énergiquement M. de Legge; sor- » tons d'ici!.. » Et il quitta la cachette, à l'instant même, laissant le champ libre à l'imprudent discoureur.

Ceci se passait à neuf heures du soir, à la fin du mois de novembre 1793.

Quelques instants après, deux parents de M. de Legge,

l'un, ancien capitaine au régiment de Brie, et son frère l'abbé, allèrent de leur côté chercher un autre gîte. A trois heures du matin, la loge se trouvait entourée, sans bruit, par 800 hommes. Puisaye s'échappa comme toujours. Un intéressant jeune homme de dix-sept ans, M. de La Massue, fut tué, ainsi que M. de La Haichois, officier distingué de la marine royale.

Puisaye était la fatalité de tous ceux qui suivaient sa fortune. Il l'avoue lui-même : « Je ne suis environné que de » morts ; presque tous les compagnons de mes premiers » travaux ont péri ; combien de fois ne me suis-je pas » trouvé conversant avec douze amis la veille, et trop sou- » vent le seul survivant le lendemain ? (*Mémoires*, t. 2, » p. 309). »

Sans parler d'une autre surprise au château de Bréquigny, près Rennes, et qui coûta la vie à quatre jeunes gens, pendant que Puisaye se dérobait aux balles, nous l'entendons, plus tard, à Quibéron, endormant par de magiques paroles (car il était éloquent dans sa verbeuse faconde), la prudence, la vigilance et l'ardeur des émigrés rassemblés dans cet étroit espace ; puis, nous le voyons s'échapper encore au moment fatal après avoir servi, en quelque sorte, d'instrument à la destruction du corps de la marine française dont les officiers composaient, en majorité, cette funeste expédition. Ce n'est point dans quelques lignes que nous aurions la prétention d'asseoir un jugement sur Joseph de Puisaye ; mais il est fâcheux, pour sa mémoire, qu'il ait employé les nombreuses pages de six gros volumes à décrier ses égaux, à discuter la souveraine autorité de ses maîtres, et à édifier, en son honneur, une pyramide de louanges qui retombe de tout son poids sur l'orgueilleux qui l'a élevée.

M. de Legge, chez lequel l'énergie des convictions égalait la modération du caractère, se jetait au milieu

des partis, pour arrêter l'effusion du sang. Souvent il apparaissait, tout-à-coup, dans ces conseils nocturnes que l'agitation des temps ne permettait pas de rassembler à la clarté du jour. Il reprochait aux soldats leur insubordination envers leurs chefs, et prenant sur eux le noble ascendant du gentilhomme chrétien, il leur défendait, au nom de Dieu, ces sévérités inutiles que l'exaspération et le désespoir semblaient, hélas! justifier quelquefois, sous le terrible nom de représailles. Sa parole était toujours religieusement écoutée; et jamais ces hommes, exaltés par les privations et les souffrances, ne s'insurgèrent contre la liberté de ses réprimandes.

Les chefs des deux partis connaissaient le but de ses démarches, et lui accordaient simultanément leur estime.

M. de Legge essayait, par une nuit sombre, de franchir la limite du Bas-Maine pour entrer en Bretagne, lorsqu'il tomba soudain dans un rassemblement de troupes républicaines, composé de gardes territoriales que les gens de la campagne appelaient *Sans-Sous* (sans le sou), et de troupes régulières commandées par le général Humbert. Le but de l'expédition était d'enlever les grains d'un malheureux fermier pour les porter à la ville. Aussitôt les *Sans-Sous* se ruent sur l'inconnu; on lui demande son nom, il le dit, et on s'apprête à le fusiller sur place. Humbert avait le cœur d'un vieux soldat; il ne tolérait pas qu'on assassinât les citoyens désarmés, et M. de Legge n'avait pas d'armes. Il le fit mettre au milieu de ses grenadiers, lui donna son quartier-général pour prison; et, au bout de quelques jours, convaincu qu'il n'y avait dans son prisonnier rien qui fût *digne de mort*, il l'envoya à Rennes, sous la surveillance spéciale du représentant du peuple, Boursault.

La veille de son départ, la nuit étant déjà close, M. de Legge aperçut, entrant à pas furtifs chez Humbert, un

homme dont il crut reconnaître les traits. Quelques instants après, il le vit sortir porteur d'un énorme sac, sous le faix duquel il paraissait plier. Le lendemain, M. de Legge manifestant une espèce d'étonnement au général sur le singulier visiteur qu'il avait vu entrer chez lui, Humbert lui répondit en riant : « Que voulez-vous ? mon traitement est » considérable ; si nous n'avions pas soin, nous autres, » d'alimenter la petite guerre, nous serions bientôt réduits » au quart de la ration.... »

Ce ne sont pas les peuples qui font les Révolutions ; mais il est à remarquer que ce sont presque toujours les Gouvernements qui les entretiennent à leur profit.

